

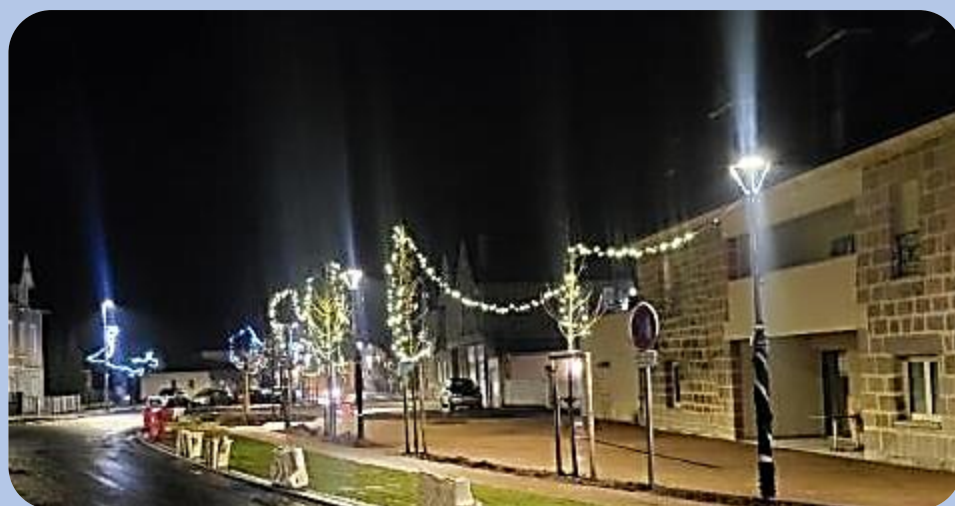


JANVIER
2024



BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE MANSAC



CONTACTER LA MAIRIE

MAIRIE DE MANSAC

Adresse : 2, route de la mairie - 19520 Mansac

Téléphone : 05.55.85.21.54

Fax : 05.55.85.35.97

Mail : mairie@mansac.fr

Site Internet : www.mansac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mercredi	09h00 – 12h00	
Jeudi	08h30 – 12h00	Fermé au public
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Samedi	09h00 – 12h00	



*Flashez ce code pour rejoindre
notre site Internet depuis
votre mobile
www.mansac.fr*



*Flashez ce code pour
télécharger l'application
depuis votre mobile*

PERMANENCES DU MAIRE

Pour connaître les disponibilités de Madame le Maire,
merci de contacter le secrétariat de mairie au 05.55.85.21.54.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Sur le second semestre 2023, plusieurs opérations d'investissement ont été validées : un aménagement de sécurité sur la RD 133 de type « écluse » au bourg de Mansac, des travaux sur le réseau d'eaux pluviales au bourg de Mansac, une réfection de voirie impasse des Prés, des travaux de peinture à l'école (galerie de l'école élémentaire et remplacement de la robinetterie des lavabos, salle BCD), la rénovation de l'appartement rue de l'Ecole qui sera mis à disposition de jeunes médecins stagiaires en formation auprès du cabinet médical de La Rivière, le remplacement d'un vidéoprojecteur en classe élémentaire, la création d'un sanitaire pour le secrétariat mairie, l'acquisition de terrain pour l'extension du cimetière au bourg de Mansac ...

L'aménagement d'espaces publics rue Principale s'est achevé en fin d'année 2023. Il a nécessité du temps et la patience des usagers mais l'attractivité de notre village en sera renforcée. Les nouvelles illuminations ont pu être installées et contribuent à l'embellissement des bourgs en période de fêtes.

L'Etat nous demande de reprendre l'élaboration de notre PLU. La contrainte est forte sur les communes pour réduire les surfaces à urbaniser. De 75 hectares au PLU 2006, le projet soumis en 2023 ne contient plus que 15 hectares. Ce chiffre, selon l'Etat, est encore à réduire.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été actualisé et transmis, à sa demande, à l'Etat.

De nouveaux investissements sont à l'étude pour 2024 dont la transformation de l'annexe mairie en 2 cabinets médicaux plus une salle pour accueillir des vacations. Nous espérons collectivement que l'appartement mis à disposition de médecins stagiaires, la création de cabinets médicaux à l'annexe mairie, le travail collaboratif des professionnels de santé dans le cadre d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle susciteront l'intérêt de nouveaux médecins pour notre commune. Depuis fin 2023, une kinésithérapeute, Mme L'Hermite, est présente 2 jours par semaine à la Rivière.

Les associations communales, nombreuses, ont été cette année encore, très dynamiques. Merci à tous ces bénévoles qui avec passion se démènent pour proposer des activités variées.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2024. Meilleurs vœux !

Le Maire
Isabelle David



SOMMAIRE

- Informations utiles – [P 2](#)
- Le point du Maire sur quelques dossiers – [P 4](#)
- Dossier – [P 7](#)
- Actualités – [P 9](#)
- Informations Sirtom – [P 16](#)
- Informations Ars – [P 17](#)
- Travaux et aménagements – [P 18](#)
- Calendrier des festivités – [P 20](#)
- Ecole communale – [P 21](#)
- Accueil de loisirs – [P 22](#)
- Bibliothèque municipale – [P 23](#)
- Agglo de Brive – [P 24](#)
- Comptes-rendus des conseils municipaux – [P 25](#)
- Comptes-rendus du conseil municipal des enfants – [P 33](#)
- Nos partenaires – [P 35](#)
- La page des associations – [P 43](#)
- Etat civil

INFORMATIONS UTILES

URGENCES

Pompiers : le 18 ou le 05.55.74.25.06
SAMU, Urgences Médicales : le 15 ou le 112
Gendarmerie : le 17 ou le 05.55.85.31.98
Allô Enfance en Danger : le 119
Violences Femmes Infos : le 3919
Appel d'urgence pour sourds et malentendants : le 114

SANTÉ & SOCIAL

Médecins : Dr Baudvin et Dr Salvete : 05.55.85.17.58
Pharmacie de La Rivière : 05.55.85.21.08
Cabinets infirmiers :
- Cabinet de la Place du 19 Mars 1962 : 05.55.85.39.01
- Cabinet Bru (Av. Principale) : 06.24.64.36.72
Kinésithérapeute : 07.67.70.62.75 (rdv par téléphone)
EHPAD Charles Gobert : 05.55.22.80.00
ICA Gériologie-Autonomie : 05.55.19.19.19
Assistante Sociale : 05.19.07.82.66

CONTACTER LES SERVICES

Ecole-Garderie : 05.55.85.20.61
Accueil de loisirs : 05.55.74.37.15
Bibliothèque : 05.55.85.23.66
SUEZ : 05.67.80.67.68
Mansac-Taxi : 06.85.80.18.79 ou 06.85.80.18.77
France Services : 05.55.41.00.61
Horaires d'ouverture du bureau de Poste :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Mardi	10h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Mercredi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Jeudi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Vendredi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Samedi	09h00 – 12h00	

Levée du courrier : tous les jours à 12h00

Collecte des ordures ménagères :

Le lundi ou le mardi ou le jeudi selon le secteur.
Les bacs marron ou les sacs rouges sont à sortir la veille de la collecte.

Collecte des déchets recyclables :

Le lundi matin des semaines paires pour l'ensemble de la commune.
Les bacs ou les sacs jaunes sont à sortir la veille de la collecte.

Le calendrier des collectes est disponible sur le site du Sirtom : <https://incitation.sirtom-region-brive.net/calendrier/>

Si le jour de collecte « tombe » sur un jour férié, la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

- Déchèterie de Saint-Pantaléon (Vermeil) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Numéro de téléphone : 06.15.34.77.56
- Déchèterie d'Ussac (Bouynat) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Numéro de téléphone : 06.25.54.97.68

INFORMATIONS UTILES

TARIFS MUNICIPAUX 2024

SALLES MUNICIPALES

SALLE POLYVALENTE (rue de l'Usine)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location de la salle	300 €	570 €
Buffet	210 €	410 €
Associations	123 € (2 gratuités)	260 €
Professionnel	280 €	280 €
Vaisselle par personne	1.15 €/pers	1.15 €/pers
Caution	300 €	300 €
Internet (Ethernet et WI-FI)	Gratuit	Gratuit
SALLE « MILLE CLUB » (rue Principale)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location	140 €	180 €
Caution	200 €	200 €

ACCUEIL DE LOISIRS

Quotient familial	Journée repas + collation	Famille extérieure Suppl. jour	½ journée repas + collation	Famille extérieure Suppl ½ jour
0 à 370	8, 05 €	5 €	4, 25 €	2, 50 €
370 à 585	8, 75 €	5 €	4, 60 €	2, 50 €
586 à 805	9, 50 €	5 €	4, 95 €	2, 50 €
806 à 1025	11, 55 €	5 €	6, 00 €	2, 50 €
1026 à 1317	13, 05 €	5 €	6, 75 €	2, 50 €
+ 1317	14, 10 €	5 €	7, 25 €	2, 50 €

CANTINE ET GARDERIE

	Commune	Hors Commune
Cantine	2.65 €	3.15 €
Garderie matin	1.70 €	1.95 €
Garderie soir	2.00 €	2.25 €
Journée	2.70 €	3.35 €
Mercredi midi	0.70 €	1.05 €

GARDERIE PLUS (le mercredi de 9h à 17h)

Garderie matin ou après-midi (sans le repas)	Journée avec repas
QF 0 à 805 : 3€25 QF à partir de 806 : 5€25	QF 0 à 805 : 8€30 QF à partir de 806 : 12€30
Si repas : 2.65 € commune 3.15 € hors commune	

CIMETIERES

Concession perpétuelle	Colombarium	Cavurnes
2.50 m ² : 130 €	15 ans : 330 €	15 ans : 280 €
5.00 m ² : 260 €	30 ans : 660 €	30 ans : 560 €

LE POINT DU MAIRE

SUR QUELQUES DOSSIERS

ABRIBUS RUE PRINCIPALE : Pour accéder à une demande des commerçants de dédier plus de place pour le stationnement dans le cadre de l'aménagement de la rue Principale, il a été décidé de revoir la position de l'abribus. Installé en face du bar L'Espérance, il était prévu à côté du monument aux morts dans l'aménagement. La zone d'arrêt pour les bus est donc reprise pour créer du stationnement supplémentaire. Le service Transport de l'Agglo proposait la suppression de cet arrêt et un transfert vers la chapelle. La commune a fait la proposition de placer l'abribus à côté de l'annexe mairie et de la zone de halte ferroviaire (4 arrêts/jour). La place du 19 mars aurait pu être dédiée au covoiturage et nous aurions ainsi constitué un « petit pôle multimodal ». Pour des raisons d'itinéraires, de trajets rallongés et de sécurité par rapport à la voie ferrée, le service transport n'a pas validé ce projet. Pour préserver un arrêt rue Principale, pour ne pas pénaliser les utilisateurs, il est



positionné de manière centrale au niveau de l'école. Les travaux s'intègrent dans le futur aménagement d'espaces publics prévu sur le haut de cette rue.

AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS RUE PRINCIPALE : Les travaux financés par l'Agglo de Brive relatifs à la remise à neuf des réseaux Eau et Assainissement ont pris plus de temps que prévu. Au lieu des 2 mois initialement annoncés, ce sont 7 mois qui ont été nécessaires. Ce délai est justifié par l'état des réseaux découverts : anarchie des réseaux, pas de schéma existant, vétusté ...

Les travaux d'aménagement de surface financés par la commune auront duré 4 mois. Ces travaux ont causé des désagréments en matière de circulation, des nuisances sonores ou autres, aux habitants et aux commerçants. Après cette période difficile, c'est l'attractivité de notre village qui est en jeu. L'immobilisme n'est pas la solution si nous souhaitons préserver ce bourg commerçant né dans les Trente Glorieuses. Les élus ont fait confiance à la compétence du bureau d'études Dejante pour une proposition d'aménagement répondant aux attentes : réduire la vitesse, éviter le stationnement anarchique, sécuriser l'accès à la rue Traversière, créer un espace sécurisant pour les piétons et clients de nos commerces, développer l'attractivité de La Rivière, poumon commercial de la commune, et plus largement conforter notre commune en tant que « petite ville de demain » avec le maximum de services de proximité.



LE POINT DU MAIRE

SUR QUELQUES DOSSIERS

MAISON DE SANTÉ ET APPARTEMENT POUR MÉDECINS STAGIAIRES : L'appartement situé au-dessus de la garderie rue de l'Ecole a été remis en état : peinture, plomberie et sanitaire, électricité, cuisine équipée. Il sera mis à disposition des jeunes médecins stagiaires en formation auprès du cabinet médical de La Rivière. L'annexe mairie sera transformée en 2024 en 2 cabinets médicaux. Les professionnels de santé ont créé une MSP qui favorise un travail collaboratif, un parcours coordonné du patient pour une meilleure prise en charge. Les professionnels de santé et la commune au travers d'investissements bâtementaires ont voulu favoriser l'arrivée de nouveaux médecins généralistes à La Rivière. Notons la présence d'Emmanuelle L'Hermite, kinésithérapeute, qui vient conforter l'équipe de professionnels de santé de Mansac et qui sera présente 2 jours par semaine, le mardi et jeudi, au 13 rue de l'Usine (place du 19 mars) à La Rivière.

MOUSTIQUE TIGRE : Suite au signalement de plusieurs administrés auprès de l'ARS, notre commune a été reconnue comme colonisée par le moustique tigre. Dans le bulletin municipal de juillet 2023, 4 pages étaient consacrées à ce problème sanitaire (application Intramuros et Facebook). La commune va continuer à sensibiliser la population pour éviter la prolifération de cet insecte. L'ARS a demandé la désignation d'un référent moustique tigre. Vincent Chevalier a accepté cette mission. Soyons collectivement attentifs aux gestes qui permettront de limiter l'invasion de moustiques tigres : éviter les eaux stagnantes ... Voir notre page « Moustique tigre ».

PLU : A la fin du premier semestre 2023, la procédure de révision générale de PLU était en voie d'achèvement : le retour des avis des PPA (personnes publiques associées : DDT, Agglo, Chambre d'agriculture, SEBB...) était attendu pour fin juin, le commissaire enquêteur était désigné et la période d'enquête publique définie. Le nouveau PLU devait être achevé fin octobre. C'était sans compter sur une décision inattendue de l'Etat qui relève « des points de faiblesses » : des données chiffrées à actualiser, l'intégration de la loi Climat résilience, ou comment tendre vers zéro artificialisation nette des sols en 2050. Malgré le courrier envoyé à M. Le Préfet pour solliciter la possibilité de corriger sans avoir à refaire toute la procédure, il a paru efficient de suivre les demandes de l'Etat pour éviter tous risques ultérieurs. Dans le document actuel soumis à l'Etat, 15 hectares étaient ouverts à l'urbanisation au lieu de 75 hectares au PLU 2006. Des avis des PPA, notons les éléments suivants : préservation des espaces boisés, non morcellement de parcelles agricoles pour délimiter un périmètre urbanisable, non-urbanisation en extension des hameaux ... Comment tendre vers zéro artificialisation nette en 2050 ? Les pistes de réflexion : la compensation de zones à urbaniser par la renaturation d'autres zones, l'incitation à la remise sur le marché des logements vacants, le recensement des friches artisanales, commerciales industrielles, le bimby (ou fonds de jardin), les constructions verticales (à étage) ...

VIGIPIRATE : Le plan Vigipirate renforcé a été déclenché mi-octobre par l'Etat. La commune a immédiatement mis en place des mesures de protection à l'école et à la salle polyvalente par la pose de barrières au niveau des accès. Des consignes ont été données au personnel de l'école de fermeture à clé de tous les accès en dehors des moments d'accueil ou de départs des élèves, y compris garderie et cantine. Consignes sont données aux associations d'apporter un regard vigilant à l'accès à leurs manifestations.



LE POINT DU MAIRE

SUR QUELQUES DOSSIERS

VEGETALISATION DE COUR D'ÉCOLE : Le réchauffement climatique et les canicules récurrentes ont fait se questionner sur le rafraîchissement des écoles d'autant que l'année scolaire s'achève aux alentours du 7 juillet. La pose de films sur le vitrage a été testée partiellement sur l'école élémentaire. Elle permet de réduire la chaleur à l'intérieur des salles de cours de quelques degrés. Elle pourrait être généralisée en 2024. Un brumisateur a été envisagé au niveau du préau des classes élémentaires mais les inquiétudes quant à la préservation de la ressource en eau ont conduit à écarter ce projet. Par ailleurs, un contact a été pris avec le CAUE (*) pour une étude de végétalisation de cour d'école appelée cour Oasis. Ce projet sera bâti en concertation avec les enfants pour définir les zones d'usages notamment. Il sera conduit au dernier trimestre de l'année scolaire 2023-2024. De nombreuses collectivités s'intéressent à ce problème et les aménagements peuvent s'avérer onéreux. L'objectif communal est la végétalisation raisonnée, la perméabilisation des sols améliorée. La simple prise de conscience de ce problème a permis de voir des pistes d'amélioration faciles : plantation d'arbres devant l'école élémentaire côté rue Principale, sur le parking rue de l'Ecole ...

(*) CAUE

Créés en 1977 dans le cadre de **la loi sur l'architecture**, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), associations de **droit privé** et **d'utilité publique** ont pour mission, dans chaque département, de conseiller les **particuliers** et les **collectivités** pour tout projet ayant trait à l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement.



C'est dans cet environnement législatif que le **CAUE de la Corrèze** a été instauré en 1979 par le Conseil Général. Il est géré par un Conseil d'Administration qui définit les objectifs dans le cadre des missions légales. Son budget provient d'une partie de la Taxe d'Aménagement instaurée en 2012 en remplacement de la TDCAUE (taxe départementale pour les CAUE) votée par le Conseil Général, l'autre partie étant destinée à financer la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), des cotisations de ses adhérents et des contributions liées à des conventions conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés.

<https://www.caue19.fr>



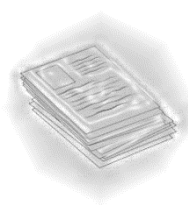
DOSSIER

En route pour la dématérialisation

La dématérialisation, c'est quoi ?

La dématérialisation consiste à **remplacer les documents au format papier par des fichiers numériques**. Elle vise également à stocker et à conserver ces documents électroniques sur des ordinateurs ou des serveurs informatiques. On distingue :

- la « **dématérialisation native** », qui consiste à concevoir et recevoir tous les nouveaux documents sous format numérique ;
- la « **dématérialisation duplicative** », qui consiste à copier en version numérique les documents conçus et reçus initialement en version papier.



Les bénéfices de la dématérialisation

Pour la collectivité

- Une **fiabilité renforcée** de la gestion des documents ;
- Des **échanges documentaires plus rapides** ;
- Un **gain financier** grâce à la réduction des coûts de stockage, d'archivage, d'impression et d'envoi.

Pour les citoyens

- Des **démarches administratives** simplifiées ;
- Une **protection renforcée** des données personnelles collectées.

Pour l'environnement

- La **protection** de l'environnement ;
- Une **action en faveur** du climat ;
- La **préservation** de la nature et des systèmes biologiques.



La dématérialisation à la mairie de Mansac

Bien que tenue à peu d'obligations légales en termes de dématérialisation (commune de moins de 3 500 habitants), la commune de Mansac intègre ce processus depuis 2022 dans différents domaines :

- Dématérialisation **des offres de marchés publics** dont le montant estimé est égal ou supérieur à 100 000 € HT (via une plateforme) ;
- Dématérialisation **des délibérations des conseils municipaux** (consultables sur le site Internet de la mairie) ;
- Dématérialisation **de la transmission de certains actes** aux autres collectivités territoriales et aux services de l'état (centre des finances, préfecture, conseil départemental) ;
- Dématérialisation **de l'instruction des actes d'urbanisme** (certificats d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire) ;
- **Transformation de la chaîne comptable et budgétaire** (en cours) avec la mise en place future du Compte Financier Unique.

DOSSIER



La dématérialisation et le RGPD

La dématérialisation oblige les collectivités territoriales au strict respect du RGPD.

Le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données. Il s'inscrit dans la continuité de la loi française « Informatique et Libertés ». Il a été conçu pour **renforcer les droits des personnes concernant la collecte de leurs données personnelles**.

Un délégué à la protection des données (DPO) doit être désigné par la collectivité concernée. Il peut être interne ou externe à l'organisme qui le désigne.

Afin d'assurer une protection optimale des données collectées, la commune de Mansac a désigné un prestataire extérieur : la société GAIA, implantée en Corrèze.

Les premiers bilans indiquent que la collecte des données par les services municipaux répond aux critères retenus dans le RGPD.



Les outils numériques utilisés par la mairie de Mansac sont conformes au RGPD.

Accompagnement des personnes éloignées du numérique

Différents dispositifs sont mis en place dans la commune afin d'accompagner les personnes éloignées du numérique et ainsi réduire la fracture numérique :

- **Ateliers « numérique et multimédia »** proposés par Bruno LIMAT en partenariat avec la commune de Mansac qui, dans le cadre de l'action sociale, a financé des ateliers (5 heures) pour 4 grands débutants, pour un montant de 200 euros ;
- **Ateliers numériques** organisés régulièrement par Familles Rurales ;
- **Proposition d'un accompagnement au numérique par France Services**, dans les locaux de la Poste à La Rivière.



Vers une dématérialisation du bulletin municipal

La dématérialisation du bulletin municipal n'est pas une obligation légale. Cependant, la municipalité a la possibilité de mettre en place une distribution dématérialisée du bulletin **pour les personnes qui le souhaitent**.

Actuellement, le bulletin municipal, édité 2 fois par an, est distribué dans les boîtes à lettres. **Il est également disponible sur le site Internet de la mairie ainsi que sur l'application Intramuros.**

En raison de la fracture numérique, Il paraît difficile d'envisager une diffusion purement numérique dans les prochains mois. Nous lançons donc une consultation qui nous permettra de connaître les personnes ne désirant plus recevoir le bulletin municipal au format papier.

Vous pouvez répondre au sondage dès à présent et jusqu'au 15 février :

- A partir du site Internet de la mairie (www.mansac.fr), rubrique « Sondages »
- A partir de l'application Intramuros, rubrique « Sondages »

Seules les personnes favorables à une consultation uniquement numérique ne recevront plus la version papier du bulletin municipal après l'édition de janvier 2024. Ils pourront consulter chaque édition du bulletin sur le site Internet de la mairie ainsi que sur l'application Intramuros.

ACTUALITES

Cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918



Ces cérémonies ont permis d'honorer la mémoire d'Albert Fauconnier et de Georges Lafon, jeunes maquisards morts à La Besse de Ste Féréole le 15 novembre 1943, il y a 80 ans.

ACTUALITES

Foire d'automne édition 2023



- **12 associations** mobilisées
- Plus de **90 exposants** pour le vide grenier
- **12 vendeurs professionnels** présents
- **1 600 litres** de jus de pomme
- **150 repas** entrecôtes servis
- **54 randonneurs**



ACTUALITES

Contacter la mairie : une nouvelle adresse mail



La sécurité et la fiabilité sont des enjeux majeurs pour la gestion d'une messagerie électronique. **La mairie de Mansac s'est donc dotée d'une nouvelle adresse mail** permettant de garantir la protection des données et ainsi sécuriser les échanges par mail.

Nouvelle adresse mail : mairie@mansac.fr

L'ancienne adresse mail ne sera bientôt plus fonctionnelle.



Boutique éphémère



Une boutique éphémère organisée par la **Maison d'Assistantes Maternelles Arc-en-ciel** s'est tenue à la salle polyvalente les 14 et 15 octobre 2023.

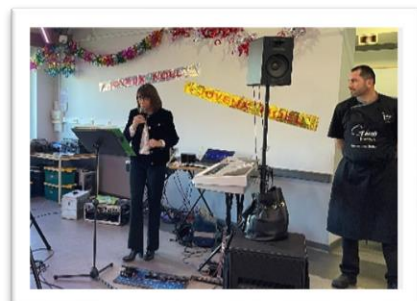
Les visiteurs ont pu découvrir de **nombreux stands** (bijoux, bougies, prêt-à-porter, articles et stands bien-être...) et déguster des **gourmandises** vendues au profit de la MAM Arc-en-ciel.



ACTUALITES

Repas des aînés

Près de **160 personnes** de 65 ans et plus ont participé au **repas des aînés** le samedi 16 décembre 2023. Pour les plus de 70 ans qui n'ont pu y participer, une boîte de chocolats a été distribuée par les élus.



ACTUALITES

Téléthon

Les 8 et 9 décembre, les associations communales ont organisé des activités au profit du Téléthon.

Vendredi soir, le repas, autour d'un succulent **pot au feu** préparé par Jean-Pierre Laborie, a réuni à la salle polyvalente **92 participants**. **21 repas à emporter** ont également été distribués. Samedi dès 10h, après un petit



déjeuner chaud, **une douzaine de randonneurs** sont partis sur les chemins. Enfin, **un apéritif a été servi à midi** pour clôturer l'édition 2023 du Téléthon. Tout au long de ces 2 jours, **des livres** ont été proposés à la vente. Une **pesée de jambon** (5,608 kg) et **une tombola** ont également été organisées. **Des urnes ont été mises à disposition dans les commerces** pour les personnes souhaitant faire un don.

Le bilan du Téléthon 2023 est très satisfaisant malgré une diminution de la somme reversée en raison d'une baisse des dons et d'une hausse des coûts. **1647 euros ont été remis au profit de l'AFM-Téléthon**. Remerciements aux associations participantes et aux donateurs (associations, commerçants et particuliers) pour leur généreuse contribution.

Acquisition d'une pompe d'arrosage



Afin de répondre à la demande d'un riverain se plaignant de nuisances sonores liées à l'arrosage du rond-point situé route de Larche, la municipalité a fait l'acquisition d'une pompe d'arrosage électrique.

Nouveau commerce

Sinan Pok et son époux, originaires du Cambodge, vous proposent, depuis le 1^{er} décembre 2023, des **spécialités asiatiques à emporter** : nems, samoussas, brochettes, crevettes, rouleaux de printemps, ...

CHEZ SAM
TRAITEUR – PLATS A EMPORTER
SPECIALITES ASIATIQUES
42 rue Principale La Rivière de Mansac
07.82.21.61.98 ou 09.52.29.28.53



Formation des agents municipaux aux premiers secours

Une **formation de premier secours** a été organisée en collaboration avec l'association Unass Corrèze.

Carole Al Marhza, Frédéric Ardent, Marie-Noëlle Gareyte et Laurent Huteau sont maintenant détenteurs d'un diplôme PSC1 remis en fin de formation par le président de l'association.

Une **formation SST** (sauveteur secouriste du travail) est prévue pour 3 autres agents (1 agent restauration, 1 agent espaces publics, 1 agent administratif) en 2024.



ACTUALITES

Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine Un départ à La Rivière en 2024

Tour du Limousin Organisation a annoncé les étapes de la 57^{ème} édition du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine :

- Mardi 13 août : Boisseuil (87) – Auzances (23)
- Mercredi 14 août Saint Aulaye – Puymangou (24) – Terrasson-Lavilledieu (24)
- **Jeudi 15 août : La Rivière de Mansac (19) – Argentat – Xaintrie Val'Dordogne (19)**
- Vendredi 16 août : Oradour-sur-Glane (87) – Limoges (87)



Christian Courbatère, Président du Tour du Limousin, a proposé à la commune **un départ de la course cycliste « Le Tour du Limousin » à La Rivière de Mansac le 15 août 2024.**

En 2010, l'arrivée de la 3^{ème} étape Uzerche-Mansac du Tour du Limousin avait été organisée au bourg de Mansac. **Cette manifestation avait été très appréciée des mansacois.** En effet, cet événement est très populaire et un public important est présent sur le bord des routes pour encourager ces cyclistes professionnels. De nombreuses équipes sont engagées sur cette épreuve sportive dont la renommée dépasse aujourd'hui les limites du Limousin, de-même que les circuits se sont étendus à La Nouvelle Aquitaine.

Depuis, la course est passée plusieurs fois dans la commune avec notamment l'organisation d'un sprint rue Principale.

Le 9 novembre, la **convention a été signée en Mairie de Mansac par Le Président du Tour du Limousin Christian Courbatère et Le Maire Isabelle David, entourés du staff Tour du Limousin, d'adjoints et de conseillers municipaux.** L'Agglo de Brive sera le partenaire financier de la commune pour cette manifestation sportive.

Il s'agira donc d'un **départ à La Rivière de Mansac avec la possibilité d'assister dans la matinée à la présentation des équipes engagées et des cyclistes, de faire signer des autographes, de voir ces sportifs se préparer pour le départ.**



Un tour est prévu dans La Rivière avant que le peloton ne s'élance vers le nord du Département.

ACTUALITES

Présence d'une kinésithérapeute

Les professionnels de la MSP de La Rivière-de-Mansac sont fiers et heureux de vous annoncer l'arrivée d'Emmanuelle L'HERMITE - **Kinésithérapeute Diplômée d'Etat**.

Elle a rejoint le cabinet d'Elsa Carola, Sophrologue, au 13 place du 19 mars 1962 (juste à côté du cabinet d'infirmiers).

Madame L'Hermite consulte 2 jours par semaine, les mardis et jeudis sur rdv au cabinet ou domicile.

Prise de rdv par téléphone uniquement ☎ 07 67 70 62 75

Afin de ne pas perturber les consultations de sophrologie de Madame CAROLA, merci ne pas venir au cabinet en dehors des jours prévus pour Madame L'Hermite, présente le mardi et jeudi uniquement.



Corrèze autonomie

L'Instance de Coordination pour l'Autonomie du Canton de Saint Pantaléon de Larche a cessé ses activités. **Le Conseil Départemental de la Corrèze a repris, au 1^{er} janvier 2024, en gestion directe (au sein d'un guichet unique) :**

- La téléassistance
- La coordination
- L'information

CORREZE AUTONOMIE

Numéro d'appel unique : 05.55.19.19.19

24h/24 7j/7

Coordinatrice de secteur : Nadine MARQUES



Le Service Portage des Repas reste associatif et indépendant.



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

06.86.78.37.03

Eric LENEVEU

Marie-Rose FERNANDES

INFORMATIONS SIRTOM

Calendrier de collecte des déchets recyclables



SIRTOM
Région de Brive

2024

Collecte des déchets recyclables - Bac jaune

janvier

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

février

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

mars

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

avril

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

mai

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

juin

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

juillet

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

août

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

septembre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

octobre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

novembre

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

décembre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Si le jour de collecte « tombe » sur un jour férié, la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine.

Collecte des ordures ménagères

Pour obtenir votre calendrier de collecte des ordures ménagères, rendez-vous sur le site Internet du Sirtom : <https://info.sirtom-region-brive.net/calendrier/>



Mode de calcul de la tarification incitative

La TIEOM (Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou tarification incitative comprend :

- Une **part fixe**, fonction de la valeur locative cadastrale du logement
- Une **part variable**, fonction de la production d'ordures ménagères selon 2 paramètres :
 - le **volume** du contenant utilisé, d'où l'importance de sortir son contenant plein !
 - le **nombre** de présentations

Un **prix au litre**, fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du Sirtom, est appliqué et permet de calculer la part incitative.



INFORMATIONS ARS

La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)



VIDONS une fois par semaine



- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Gamelles pour animaux
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Eléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- ☐ Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors



Coupez l'eau au moustique tigre !

*Et passez
le message
à votre voisin*



Toutes les infos
et les flyers à
télécharger ici

ENTRETENONS

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

NETTOYONS

pour faciliter
l'écoulement
des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)



Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

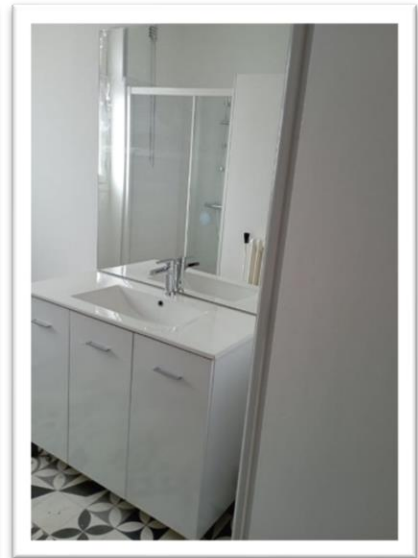
Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...

 **150 m**

*L'astuce du Pro,
mettez du sable
dans vos coupelles*



TRAVAUX ET AMENAGEMENTS



L'appartement communal situé rue de l'Ecole a été rénové. L'électricité a été remise aux normes. Des travaux de peinture et de plomberie ont été réalisés. Une cuisine intégrée (avec appareils électroménagers) a été installée par les agents communaux. Cet appartement, qui comprend 3 chambres, est destiné à accueillir les jeunes médecins stagiaires en formation au cabinet médical de La Rivière de Mansac. Cette mise à disposition veut faciliter la venue de médecins en formation et qui ne résident pas forcément sur le bassin de Brive.



En raison de sa dangerosité (attaqué par des parasites donc chutes de branches sur le trottoir et sur la chaussée) et suite à des signalements de riverains, l'arbre situé à l'angle de la rue de l'Ecole et de la rue du Petit Chemin a été coupé.



Des travaux ont été réalisés sur une partie du plafond de la salle d'honneur de la mairie par Jeremy Chayla, qui a pu intervenir en urgence, suite à une fuite d'eau dans l'appartement situé au-dessus.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS



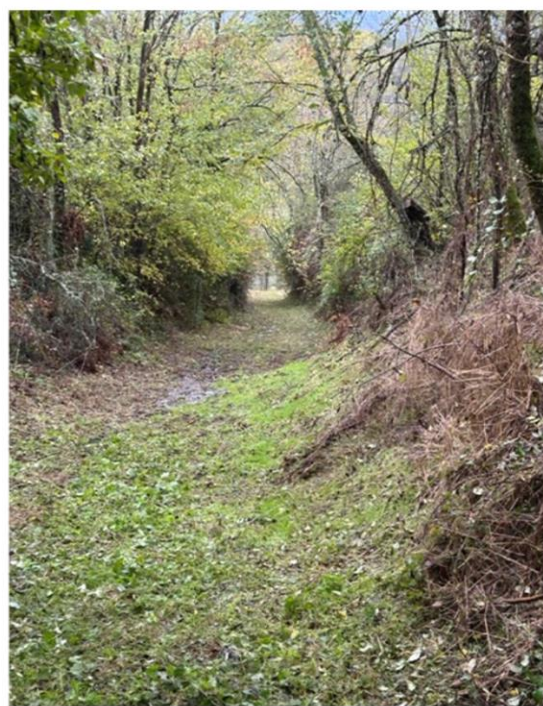
L'abri bus positionné jusqu'à présent place du 8 mai a été transféré rue Principale, devant l'école communale. A cette occasion, les agents municipaux ont **repeint les portes du local électrique**.



La galerie de l'école communale a été repeinte. Les travaux ont été confiés à M. Combalbert. La robinetterie sera changée par M. Ramisse.



Les agents municipaux ont procédé au curage de fossés sur différents sites.



Le chemin du Gode allant de Leyrat à l'église de Mansac a été nettoyé manuellement par plusieurs agents municipaux ; les engins ne pouvant y accéder.

CALENDRIER DES FESTIVITES

Ce calendrier prévisionnel présente les festivités et animations proposées par les associations ainsi que les cérémonies commémoratives pour le premier semestre 2024.

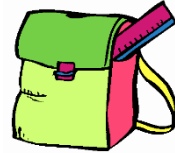
DATE	ANIMATION OU FESTIVITE
Samedi 20 janvier 2024	Music live party organisée par Les chemins de Mansac
Samedi 17 février 2024	Repas mique – petit salé organisé par l’association CPR
Samedi 17 février 2024	Carnaval organisé par l’amicale laïque (au mille-club)
Dimanche 3 mars 2024	Repas organisé par l’amicale de chasse
Samedi 9 mars 2024	Loto organisé par le SCR
Mardi 19 mars 2024	Cérémonies commémoratives
Samedi 23 mars 2024	Repas organisé par la FNACA
Samedi 6 et dimanche 7 avril 2024	Boutique éphémère organisée par la MAM Arc-en-ciel
Dimanche 7 avril 2024	Chasse aux œufs organisée par l’amicale laïque
Dimanche 14 avril 2024	Concert caritatif au profit de l’association RETINA
Samedi 27 et dimanche 28 avril 2024	Fête votive organisée par le comité des fêtes
Mercredi 1 ^{er} mai 2024	Casse-croûte républicain organisé par le comité des fêtes
Samedi 4 mai 2024	Loto organisé par l’amicale laïque
Mercredi 8 mai 2024	Cérémonies commémoratives
Samedi 18 mai 2024	Repas entrecôte organisé par le SCR
Dimanche 2 juin 2024	Spectacle clownesque « Tombé d’un livre » organisé par la bibliothèque
Dimanche 9 juin 2024	Elections européennes
Samedi 29 juin 2024	Buffet campagnard organisé par la FNACA



ECOLE COMMUNALE

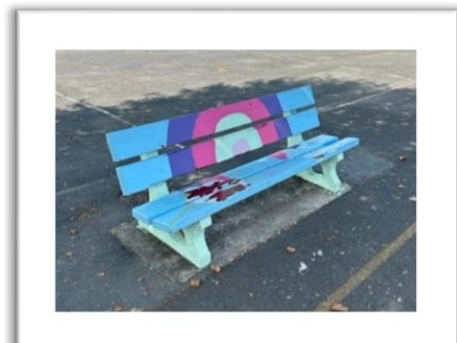
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

- **130 enfants** ont fait leur rentrée en septembre (effectif stable)
- **6 classes** (de la maternelle au CM2)
- **2 nouvelles enseignantes** :
 - Mme DENIS (CM1 CM2)
 - Mme BOISSERIE (maternelles moyenne et grande sections)
- **Directrice de l'école** : Mme BOISSERIE
- **Présence d'un psychologue scolaire**
- **La municipalité a recruté une personne pour l'accompagnement d'un enfant** sur la période méridienne, comme recommandé par la MDPH.



TRAVAUX

- **L'ensemble du personnel municipal** a été mobilisé pour le nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs.
- **Un prestataire extérieur** a effectué le lavage des vitres.
- **Des artisans locaux** ont effectué différents travaux :
 - Peinture du chalet bois et du jeu,
 - Peinture de la galerie et de la salle BCD,
 - Remplacement de poutres au préau des maternelles,
 - Remplacement de la robinetterie des lavabos.
- **Des films ont été apposés** sur certaines vitres des classes élémentaires pour lutter contre la chaleur.
- **Un vidéoprojecteur** défectueux a été remplacé dans une classe élémentaire.



Le **banc de l'amitié** a été peint par les enfants de l'accueil de loisirs.

ACCUEIL DE LOISIRS LES LIONCEAUX

Activités créatives, sportives et sorties variées
au programme des vacances d'été et d'automne



Le centre de loisirs a accueilli jusqu'à **46 enfants** en juillet et jusqu'à 26 enfants en août. La **fréquentation moyenne s'élève** à 24 enfants en juillet, 18 enfants en août et 15 enfants pendant les vacances d'automne.

Sous la direction de Carole BUFFETAUD, **Baptiste LOUIS** et **Aubin TEYSSANDIER**, en Service National Universel, ont accompagné les animateurs lors des nombreuses activités.



Et pour les ados ...

12 jeunes âgés de 12 à 15 ans ont séjourné au **camping de Marcillac-La-Croisille** du 17 au 21 juillet 2023.

Pendant les vacances d'automne, **une journée accrobranche** a été organisée au parc Nature Evasion.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Abonnement gratuit



Horaires d'ouverture

Le mardi	De 16H00 à 17H30
Le mercredi	De 15H30 à 18H00
Le samedi	De 10H00 à 12H00

Contact

Adresse : Salle polyvalente – Rue de l'usine – La Rivière
Tél. : 05.55.85.23.66 Port. : 06.71.27.78.69
Site Internet : mansac.bibli.fr
E-mail : bibliotheque.mansac@orange.fr

Espace enfants et espace adultes

Services proposés

Environ **7000 documents** (livres, DVD adultes et enfants)

**3 boîtes à livres
sur la commune**



- ✓ Possibilité d'emprunter gratuitement :
 - 3 livres et/ou 3 revues et/ou 3 ouvrages documentaires pour une durée de 3 semaines
 - 3 CD pour une durée de 3 semaines
 - 1 DVD + 1 DVD enfant pour une durée d'une semaine
- ✓ Possibilité de consulter la liste des ouvrages sur le site Internet
- ✓ Possibilité de consulter tous les documents sur place
- ✓ Connexion Internet gratuite pour des recherches documentaires ou pour consulter le catalogue BDP
- ✓ Réservations possibles des ouvrages de la BDP, livraison de la navette 2 fois par mois.
- ✓ Les personnes intéressées peuvent également s'inscrire à la **bibliothèque numérique de la BDP**.
- ✓ La bibliothèque accueille parfois les enfants de l'école en dehors des jours d'ouverture.
- ✓ Les bénévoles proposent également **de porter des livres à domicile** pour les lecteurs qui ne peuvent se déplacer. Actuellement, 4 personnes de la commune bénéficient de ce service.

2 bénévoles de la bibliothèque donnent des **cours de Français** 2 fois par semaine (le mardi et le mercredi) à de jeunes migrants de la commune.

La bibliothèque a participé à l'**opération un chemin, une école**.



L'AGGLO DE BRIVE



PETITE ENFANCE et ALSH : L'Agglo de Brive a pris la compétence petite enfance en 2012. Pour contribuer à un accueil suffisant des jeunes enfants, l'Agglo aide à la création de MAM (maison d'assistantes maternelles).

Lors de la création de la grande Agglo à 48 communes, l'Agglo a pris la compétence territorialisée des ALSH des ex communautés de communes.

L'accueil de loisirs « Les lionceaux » est donc resté de la compétence de la commune de Mansac. L'agglo de Brive prépare actuellement le retour des ALSH aux communes concernées pour des questions d'équité et de l'intérêt d'une gestion de proximité.



ZAENR (zones d'accélération de production des énergies renouvelables) : La loi du 10 mars 2023 dite APER vise à augmenter la part des énergies renouvelables : **photovoltaïque, bois, géothermie, hydraulique, biométhane** ... L'Etat demande aux communes de recenser ces zones et de lui en faire retour. Ce travail a été remis à l'Agglo mi-décembre avant transmission au référent préfectoral puis au CRE.



« **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** » depuis 2015, l'Agglo de Brive se donne comme priorités d'accélérer les économies d'énergie, de développer des énergies renouvelables et de contribuer à l'émergence d'une société bas carbone. **Le schéma de développement des énergies renouvelables** a été élaboré en 2016/2017 afin d'**accroître la part d'énergie verte** sur le territoire et d'**augmenter la couverture des besoins par des sources de production locales**.

AIDES AUX ENTREPRISES : L'Agglo de Brive accompagne et soutient les TPEs du territoire dans le cadre de leurs projets d'investissement productif, de transition énergétique, de développement digital et de cybersécurité dans une perspective de création, de développement ou de diversification d'activité.

Le Fonds d'aide aux TPEs

Pour qui ?

- Entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat, des services de proximité, de l'agriculture, du loisir et de la culture
- Ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés
- Ayant une surface de vente inférieure à 400m²
- Ayant leur siège sur l'une des communes membres de l'Agglo de Brive

Combien ?

Une aide maximale de 30% de l'investissement plafonnée à 15 000 euros

Durée de validité du dispositif ?

Du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024



05.55.23.07.27

audrey.chouzenoux@territoires19.fr

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 28 juin 2023

Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, COUSTILLAS, DALODIERE, PESTOURIE, GOUDOUR, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, BARRAS, MOUNEYRAC, LABROUSSE

Absents excusés : M. LAJOUS (pouvoir donné à M. MOUNEYRAC), M. CHEVALIER (pouvoir donné à M. BARRAS)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13.04.2023

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Groupement de commande d'achat d'électricité : Depuis l'ouverture des marchés de l'énergie prévue par la loi NOME du 7 décembre 2010, les tarifs régulés verts et jaunes font l'objet d'une mise en concurrence. Le marché de l'électricité est sujet à une variation des prix assez importante. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a décidé de créer un groupement de commandes composé de plusieurs communes de l'Agglo. La convention constituant le groupement de commandes pour 2024 est approuvée.

Groupement de commande avec le Syndicat d'Electrification (FDEE 19) : La commune a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité et de gaz naturel, et a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes. Il est décidé d'adhérer au groupement de commandes avec la FDEE pour 2025.

Groupement de commande « Corrèze Bouclier Energétique » : Cette démarche est portée par le Département avec comme objectif d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire et ainsi diminuer la dépendance à la variation du marché de la fourniture d'énergie. Il

est proposé, à travers un groupement de commandes, de pouvoir profiter de marchés pour assister la commune sur la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine.

Caisse des écoles : Dissolution de l'entité « Caisse des écoles » qui est inutilisée mais figure toujours au répertoire SIRENE.

Maîtrise d'œuvre maison de santé : La commune projette l'aménagement d'une maison de santé dans l'annexe de la mairie transformée en 2 cabinets médicaux. Les professionnels de santé ont créé une Maison de Santé Pluriprofessionnelle hors les murs. Ce fonctionnement devrait favoriser la venue de professionnels de santé. Consultation de maîtres d'œuvre : EPIngénierie, Larbre, Vilatte architecte, Puybouffat. Le dossier de consultation des entreprises sera mis à disposition par voie dématérialisée.

Contractualisation avec le Département de la Corrèze : La contractualisation mise en place par le Conseil Départemental de la Corrèze avec les communes a pour objectifs d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des Corrégiens, de soutenir l'activité économique et l'emploi en Corrèze. Pour la période 2023-2025, la commune a fait part de ses projets au Département qui a transmis le tableau récapitulant la proposition définitive d'intervention au bénéfice de la commune sur la période 2023-2025 ainsi que la dotation annuelle pour la voirie. Ces propositions sont validées.

Désignation référent déontologue : L'article 218 de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification) du 21 février 2022 prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile. L'association des maires (ADM) propose de fournir les noms de 2 avocats qui ont cessé leurs activités ainsi que les modalités de saisine.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 28 juin 2023 (suite)

Une rémunération est prévue pour ces prestations. La proposition de l'ADM 19 est retenue.

Emprunt 2023 : Pour permettre de réaliser l'ensemble des investissements prévus au BP 2023, un emprunt est indispensable ainsi qu'une ligne de trésorerie : consultation d'organismes financiers pour un emprunt de 250 000€ et ligne de trésorerie de 300 000€ en attente des subventions DETR, Département et Agglo.

Travaux école : Comme chaque année, des travaux sont prévus sur l'école de La Rivière. Ces dépenses sont prévues au BP 2023 - Montant 17 220.03€. Une aide a été demandée à l'Etat (DETR) et n'a pas été obtenue. Une aide du département de 25% a été obtenue (contractualisation 2023-202) soit 2487.76€. Les travaux sont confiés aux entreprises suivantes : Glastint pour la pose de film sur le vitrage pour réduire la chaleur dans la classe de CP (expérimentation) 1720€HT, Ramisse pour le lave-main dans la galerie des classes élémentaires 1581.20€HT, Combalbert pour les peintures de la galerie, sas, salle BCD et chalet bois, sol sas et salle BCD 6649.83€HT. Ces travaux s'élèvent au total à 9 951.03€ HT soit 10 611.27€ TTC.

Réfection appartement médecins stagiaires : Est rappelé le projet de MSP porté par les professionnels de santé locaux et les engagements pris par la collectivité notamment la mise à disposition gratuite d'un appartement pour les médecins stagiaires. Ces travaux sont à faire en urgence. Cette dépense est prévue au BP 2023 - Montant 37 794.93€. Une aide a été obtenue du Département de 25% soit 5 482.02€ (contractualisation 2023-25). Les travaux sont confiés aux entreprises suivantes : SC peinture pour la pose d'un doublage mur cuisine pour 1060.84€ TTC, Ramisse pour la remise en état

sanitaire pour un montant de 4522.50€ HT soit 5427€ TTC, Combalbert pour les peintures escalier 1842€ et appartement 8137€, Bruneau pour l'électricité pour un montant de 4424.73€ HT soit 5309.68€ TTC, Brico Dépôt pour l'achat d'une cuisine équipée pour un montant de 1941€ HT soit 2 329.20€ TTC.

Vidéoprojecteur : Nécessité de remplacer un équipement de vidéo-projection. Cette dépense est prévue au BP 2023 - Montant 3231.47€. Une aide de 50% a été obtenue soit 1346.45€ (programme « Ecole numérique » de l'Etat). L'entreprise AEL est retenue pour un montant de 2692.89€ HT soit 3231.47€TTC.

Consultation voirie Chamillac bas : Chaque année des réfections de voiries sont programmées. La voirie Impasse des Prés est particulièrement dégradée et nécessite une remise en état avec curage des fossés. L'opération est prévue au BP 2023. 3 entreprises seront consultées pour ces travaux de réfection de voirie : Lalignand, Lagarde, Pignot. Les travaux sont à prévoir en septembre - octobre 2023. L'Agglo a informé de son intérêt à remettre en état son réseau Eau sous cette voirie. L'aide du Département de 40% est demandée.

Consultation aménagement de sécurité (écluses) au bourg de Mansac : il est fait état d'un flux important sur cette RD 133 ainsi que d'une vitesse excessive en entrée de village au Bourg de Mansac. Il est proposé de faire réaliser des aménagements de sécurité de type « écluses ». L'opération est prévue au BP 2023. 3 entreprises seront consultées : Lalignand, Lagarde, Pignot. Les travaux sont à prévoir en septembre - octobre 2023. L'autorisation de réaliser ces travaux sur la RD 133 sera demandée au Conseil Départemental Une demande d'amendes de police (aide financière) sera faite auprès du Département.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 28 juin 2023 (suite)

Tarif camp ados été 2023 : Un camp ados (12 ados) est organisé par l'accueil de loisirs communal du 17 au 21 juillet 2023 à Marcillac-La-Croisille. La dépense est prévue au BP 2023. Le budget est de 3 400€. L'aide de la CAF est sollicitée et le Département finance 50% des activités (Wakeboard, voile, VTT, Paddle). Validation du camp ados et des tarifs selon quotient familial pour 5 jours.

Tour du Limousin : Mansac a accueilli en 2010 une arrivée de la manifestation cycliste nommée « Tour du limousin ». Il est décidé de répondre favorablement à la proposition du Président du « Tour du Limousin », Christian Courbatère, pour l'organisation d'un départ d'étape à la Rivière de Mansac en 2024. La dépense sera à prévoir au BP 2024. L'agglomération de Brive apportera une aide financière à la commune.

Conseil Municipal du 3 octobre 2023

Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, COUSTILLAS, DALODIERE, PESTOURIE, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, BARRAS, CHEVALIER, MOUNEYRAC, LAJOUS, LABROUSSE

Absente excusée : Mme GOUDOUR (pouvoir donné à Mme DAVID)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28.06.2023

Les délibérations suivantes ont été prises :

Voirie communale Chamillac Bas : Programme annuel de réfection de voirie : Impasse des Prés à Chamillac Bas, particulièrement dégradée et curage des fossés. L'estimation des travaux de Corrèze Ingénierie s'élève à 11 274€ HT soit 13 528.80€ TTC. Opération prévue au BP23.

3 entreprises ont été consultées et 2 ont déposé une offre. Le marché est attribué à l'entreprise Pignot, moins-disante, pour un montant de 9 970€ HT soit 11 964€ TTC. Aide du Département de 40% plafonnée à 10 125€.

Voirie communale – Aménagement de sécurité (écluses) au bourg de Mansac : Il est fait état d'un trafic important sur cette route départementale ainsi que d'une vitesse excessive en entrée de village. Il a été décidé de faire réaliser des aménagements de sécurité de type « écluse ». L'opération est prévue au BP23. 3 entreprises ont été consultées et 2 ont déposé une offre. Le marché est attribué à l'entreprise Pignot moins-disante pour un montant de 10 040€ HT soit 12 048€ TTC. L'autorisation d'effectuer ces travaux sur la RD 133 est demandée au Conseil départemental ainsi qu'une demande d'amendes de police pour cet aménagement de sécurité.

Réseau eaux pluviales au bourg de Mansac : Un habitant du Bourg de Mansac a fait part de désagréments occasionnés par le ruissellement des eaux pluviales de la RD 133 vers sa parcelle. Ces travaux sont à réaliser en urgence avant la période hivernale. Un devis a été demandé à l'entreprise Pignot. Montant 3 850€ HT soit 4 620€ TTC. Cette opération est prévue au BP23. L'autorisation d'effectuer ces travaux sur la RD 133 est à demander au Conseil départemental.

Etude maison de santé – Maitrise d'œuvre : La commune a décidé de l'aménagement d'une maison de santé dans l'annexe de la Mairie, qui sera transformée en 2 cabinets médicaux. Les professionnels de santé locaux ont créé une Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Ce fonctionnement devrait favoriser la venue de professionnels de santé et plus particulièrement des médecins généralistes. L'opération est prévue au BP23.

4 maîtres d'œuvre ont été consultés et 2 ont déposé une offre.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 3 octobre 2023 (suite)

L'entreprise mieux-disante, EP ingénierie est retenue pour un montant de 10 800€ HT soit 12 960€ TTC correspondant à un taux de 12%. L'aide du Département sera sollicitée pour ces études.

Prises illuminations : Les illuminations de Noël acquises en 2022 nécessitent la pose de nouvelles prises compatibles. Cette opération est prévue au BP23. Un devis a été fourni par la FDEE d'un montant de 5 305.64€ HT soit 6 366.77€ TTC. Le plan de financement est le suivant : participation communale 50% du HT soit 2652.82€ - TVA à la charge du Syndicat

Aménagements espaces publics, accessibilité – Mobilier urbain : Après un point sur les travaux avec le BE Dejante, il est convenu que pour finaliser l'opération d'aménagement en cours il y a lieu de valider un avenant concernant la fourniture et la pose de potelets et de bancs de type mur en pierre bâti avec recouvrement bois. La société Pignot attributaire du marché de travaux propose un avenant de 7 720€ HT soit 9 264€ TTC. Cette dépense sera financée à l'opération Mobilier urbain du BP23.

Rénovation parc luminaires : La FDEE propose la remise en état de 8 armoires de commande des installations d'éclairage public jugées vétustes suite à un audit. La participation de la commune est fixée à 2 868.75€ soit 10% du montant HT (TVA à la charge du SIE - Montant des travaux 28 687.52€ HT soit 34 425.02€ TTC) et à 2 158.38€ HT soit 35% du montant HT (TVA à la charge du SIE-Montant des travaux 6 166.81€ HT soit 7400.17€ TTC). Cette opération est prévue au BP23 –Rénovation parc luminaire – Montant 5027.13€. Est acceptée l'offre de la FDEE qui dans le cadre de la transition énergétique a été éligible à une dotation pour la rénovation des armoires de commande des installations d'éclairage public sur son territoire.

Sanitaire mairie : Pour améliorer les conditions de travail du secrétariat mairie, il est décidé de remettre en état les sanitaires intérieurs au bâtiment Mairie. Cette opération est prévue au BP23 – Montant 2311.72€. La plomberie et le sanitaire sont confiés à l'entreprise Ramisse pour un montant de 1 509.77€ HT soit 1 811.72€ TTC, la peinture à l'entreprise « Aux services de la maison » T. Combalbert, auto-entrepreneur, pour un montant de 500€ HT.

Eclairage complexe sportif : La vétusté des projecteurs sur le stade de foot et de pétanque rend leur remplacement indispensable. L'équipement en lampes LED permettra de réaliser des économies d'énergie. Cette opération est prévue au BP23. Une subvention du Conseil Départemental a été obtenue dans le cadre de la contractualisation de 30%. La réalisation de ces travaux de dépose, pose de poteaux et de lampes LED au stade de foot et au boulodrome est confiée à la société SPIE pour un montant de 8 290€ HT soit 9 948€ TTC.

Par ailleurs en juillet 2023, un orage avec des vents violents a nécessité la dépose en urgence des poteaux au stade de rugby. Un devis a été demandé pour l'installation de nouveaux poteaux et des lampes. L'entreprise Pignot propose la mise en place des poteaux pour un montant de 4 350€ HT soit 5 220.00€ TTC. L'entreprise SPIE propose la dépose et pose de luminaires pour un montant de 2 364.00€ HT soit 2 836.80€ TTC.

Assurance de la commune - bâtiments et véhicules : Le contrat passé avec la SMACL arrive à échéance au 31.12.2023. Lancement d'une consultation pour les assurances des bâtiments et des véhicules communaux. La durée retenue sera de trois ans.

Gestion du personnel – Détermination du taux de promotion : Conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique,

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 3 octobre 2023 (suite)

chaque assemblée délibérante fixe, après avis du Comité technique Paritaire (CTP) le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. L'avis du CTP a été pris en date du 12.09.2023. Le taux est fixé à 100% pour tous les cadres d'emplois et tous les grades.

Gestion du personnel – Mise à jour du tableau des emplois : 3 postes sont supprimés et 3 sont créés. Ils correspondent aux promotions de grade de 3 agents communaux. Conformément à la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Sont supprimés : 1 emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28h par semaine, 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet. Sont créés : 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28h par semaine, 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet, 1 emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

M. Mouneyrac a émis un avis défavorable concernant la création du poste d'agent de maîtrise.

Réfèrent déontologue pour les élus locaux : Sur proposition de l'ADM19, 2 avocats corréziens retraités ont accepté d'exercer cette fonction. Sont désignés Me Vayleux et Me Gout. Rémunération par une indemnité de vacation de 80€ maxi par dossier.

Emprunt 2023 : Pour permettre la réalisation des investissements prévus, un emprunt est nécessaire. 3 organismes bancaires ont été consultés : Le Crédit agricole, La Banque postale, la Caisse d'épargne. L'offre du Crédit Agricole

pour un emprunt de 250 000€ au taux de 4.25% sur 12 ans est retenue. Une ligne de trésorerie de 300 000€ dans l'attente des subventions obtenues sera à prévoir.

Divers :

Repas des aînés décalé au 16 décembre à la salle polyvalente

PLU : L'Etat demande la reprise de la procédure pour l'actualisation des données pour une meilleure projection dans le temps, l'intégration de la loi Climat Résilience qui tend à zéro artificialisation nette des sols.

Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, COUSTILLAS, PESTOURIE, SEREZAT, GOUDOUR ; Mrs BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE, LAJOUS, MOUNEYRAC

Absents excusés : Mme DALODIERE (pouvoir donné à Mme DAVID), M. LIMOUZIN (pouvoir donné à Mme PORTE), M. BOST

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3.10.2023

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité.

Définition des zones d'accélération ENR : Présentation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité, en minimisant l'artificialisation des sols et en favorisant la concertation locale. Les étapes sont : délibération du conseil municipal pour valider le projet d'identification de zones, débat au sein du conseil communautaire, transmission par le référent préfectoral pour avis au comité régional de l'énergie (CRE), consultation au sein d'une

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 14 décembre 2023 (suite)

« conférence territoriale » des établissements publics qui élaborent le SCOT et des EPCI, transmission de l'avis du CRE au référent préfectoral. Si l'avis conclut qu'elles sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, la cartographie est arrêtée par le référent préfectoral.

Approbation du tableau et de la cartographie des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres sur le territoire de la commune.

Avis sur le projet de statuts modifiés de la CABB (Agglo) : Mise à jour des statuts pour tenir compte des diverses évolutions réglementaires et pour une meilleure lisibilité des domaines d'intervention de la CABB. Par délibération du 6 novembre 2023, la CABB a adopté un projet de statuts qui a été notifié à la commune. Enfin, la décision de modification sera prise par arrêté préfectoral au 1er septembre 2024.

Avis favorable sur le projet de statuts de la CABB.

Participation aux frais de scolarisation école de Brive : La commune de Brive sollicite la commune pour une contribution de 1 167.50€ pour l'année 2022-2023 pour la scolarisation de 3 enfants dans ses écoles.

Tarification service commun ADS (autorisation droit du sol) : Depuis 2015, la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la ville de Brive ont engagé une politique de mutualisation et de rationalisation de leurs services administratifs. Par délibération du 18 décembre 2014 et du 29 juin 2015, il a été constitué entre la ville et l'Agglo des services communs dont celui de l'ADS. Les conventions entre l'agglomération et les communes ont été renouvelées au 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

La facturation des communes a posé le principe d'une répartition du coût du service entre les communes, avec une prise en charge à 50% par

l'agglomération. La tarification des actes est basée sur une cotation de chaque type d'acte permettant de rapporter chacun à un "équivalent permis de construire". La facturation est ensuite calculée avec une répartition du coût du service (loyer, salaires, charges de fonctionnement) au prorata du nombre "d'équivalents permis de construire" par commune. Les communes assurant 30% de l'instruction (accueil, envois, enregistrement...), et l'agglomération prenant en charge 50% du coût du service à sa charge, la facturation par commune (hors Brive) est établie de la manière suivante : $(\text{coût du service}) / (\text{nombre d'équivalents permis de construire}) * 70\% * 50\%$. Pour Brive, le service commun mutualisé assurant l'accueil pour la ville de Brive, le calcul est $(\text{coût du service}) / (\text{nombre d'équivalents permis de construire}) * 100\% * 50\%$.

La modification porte sur la cotation des DP qui passe de 0.70 à 0.40 €. Ce changement de cotation des actes prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Contrat d'assurance statutaire du personnel : La proposition de CNP Assurances est retenue pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 1 an. Montant 23 341.27€.

Suppression de régies : La DGFIP conseille de supprimer au 31.12.2023 les régies suivantes : Location de salles, Cantine, Garderie, ALSH. Cette opération permettra une simplification du traitement des règlements et l'usage d'autres moyens de paiement (QR code qui permet le paiement en espèces dans un bureau de tabac agréé, prélèvement, CB).

Intégration frais d'études : A la demande de la trésorerie, opération d'écritures consistant à intégrer les études aux comptes de travaux (Pont, Aménagement de bourg).

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 14 décembre 2023 (suite)

Etudes PLU : Suite à l'avis défavorable de l'Etat concernant le projet de PLU de la commune (actualisation des données, respect SCOT et PDU, intégration Loi climat Résilience zéro artificialisation nette en 2050), il est nécessaire de reprendre la procédure. La Société UrbaDocBadiane a transmis une offre d'un montant de 25000€ HT soit 30 000€ TTC (comportant une étude environnementale).

Des aides sont à demander à l'Etat et au Conseil Départemental de la Corrèze.

Longueur de voirie : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) tient compte du linéaire de voirie communale. La voirie communale connue des services de l'Etat est à ce jour de 36 505 ml (mètres linéaires). Il est donc nécessaire de signaler l'acquisition de voirie « Aux Cités » à La Rivière de Mansac pour 296 mètres linéaires.

Travaux appartement : Lors des travaux de rénovation de l'appartement destiné à des jeunes médecins stagiaires en formation auprès du cabinet médical de La Rivière de Mansac, des imprévus se sont faits jour : fuites de l'évacuation des sanitaires. Le devis de l'entreprise Ramisse qui a réalisé la plomberie s'élève à 975.13€ HT soit 1170.15€ TTC. Par ailleurs, du mobilier (literie) a dû être acquis auprès de la SAS Castor pour un montant de 261.66€ HT soit 313.99€ TTC. La dépense sera prélevée sur l'opération n°341.

Assurances de la commune bâtiments et véhicules : Le contrat passé avec la SMACL arrive à échéance au 31.12.2023. La consultation pour les assurances des bâtiments et des véhicules communaux a été effectuée. 2 offres ont été déposées : SMACL et GROUPAMA.

La société SMACL mieux-disante et qui propose une formule sans franchise est retenue pour un montant de 9 732.08€.

Médecine préventive : Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique. Le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze-Dordogne (SPST 19-24).

Adhésion au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19 à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027.

Autorisation d'engagement de dépenses 2024 : L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose : « ... en vertu des dispositions de l'article L612-1 du CGCT, les dépenses d'investissements hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent ».

Décision d'autoriser le Maire à mandater, à compter du 1^{er} janvier 2024, toutes les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (règlement des travaux en cours).

Tarifs municipaux 2024 : Pour tenir compte de la hausse généralisée des coûts sans trop pénaliser le budget des familles, décision d'augmenter le prix du repas au restaurant scolaire de 5 centimes au 1^{er} janvier 2024 ainsi que la garderie et garderie Plus du mercredi. Les autres tarifs restent inchangés (voir la page dédiée).

Révision des loyers communaux : La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit une révision des loyers et redevances

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 14 décembre 2023 (suite)

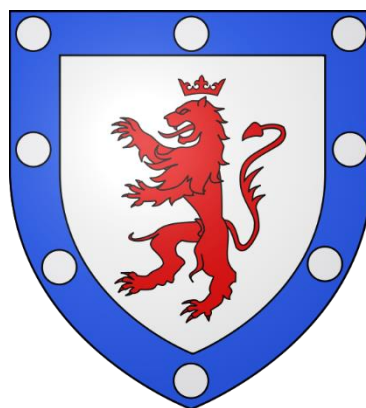
pratiqués pour les logements chaque année au 01.01 en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL). La variation applicable au 01.01.2024 sur la base de l'IRL du 2ème trimestre 2023 est de 3.50%. Application de la révision des loyers à l'ensemble des appartements communaux au 01.01.2024 au taux de 3.5% (IRL).

Travaux d'office parcelles non entretenues : Difficultés rencontrées et récurrentes pour l'entretien de parcelles bâties et non bâties à proximité des habitations. Plusieurs interventions sont rendues nécessaires de la part de la commune. Dans un premier temps, la médiation est privilégiée. Puis une procédure de travaux d'office au frais des propriétaires doit être mise en œuvre (ce qui a été déjà le cas en 2019 concernant cette parcelle).

La procédure arrivant à son terme, les travaux d'office sont à réaliser sur une parcelle sise route de La Logne, au frais des propriétaires indivis.

Le montant des travaux de nettoyage s'élève à 576 € TTC.

Prime pouvoir d'achat : La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale a été instituée par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023. La saisine du Comité Social Territorial est un préalable. La dépense sera prévue au BP 2024 pour un versement en 2024 en plusieurs fois mais en laissant son caractère exceptionnel. Les montants maxi sont validés. Ils sont calculés au prorata du temps de travail des agents et sont fonction du niveau de salaire (300€ à 800€ pour un salaire inférieur à 27 300€ annuels).



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Election du Conseil Municipal des Enfants le 19 octobre 2023

Comme tous les ans, les enfants de **la classe de CE2** ont procédé à l'élection de leurs délégués afin de remplacer leurs quatre camarades de CM2 partis en 6^{ème}.

Se sont présentés à l'élection :

- Anna CHEVALIER
- Abigaël DIOT
- Dania DOS SANTOS CARVALHO
- Gabin LAURIER

Le vote s'est déroulé le 19 octobre dans le modulaire avec carte d'électeur, liste d'émargement, urne officielle, puis dépouillement.

Chaque étape s'est déroulée avec l'aide des plus grands et sous le contrôle de Régine PORTE (adjointe au maire) et Sophie COUSTILLAS (conseillère municipale).

A l'issue du vote, Régine PORTE a pu déclarer **les quatre candidats élus pour 3 ans à l'unanimité**.

Pour la prochaine réunion, les jeunes élus aidés des plus anciens ont déjà préparé **des sujets de réflexion** et sont prêts à débattre de leurs nouvelles idées pour 2023/2024.



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Conseil Municipal des Enfants du 7 décembre 2023

Tous les élus sont présents, ainsi que Régine PORTE, adjointe au maire et Sophie COUSTILLAS, conseillère municipale.

Les nouveaux élus se présentent rapidement : Anna CHEVALIER, Abigaël DIOT, Dania DOS SANTOS CARVALHO et Gabin LAURIER.

Plusieurs points sont abordés :

- **Collecte vêtements et jouets :** Les enfants sont désireux de refaire une collecte. Nous leur proposons une rencontre avec des responsables des « Restos du cœur ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- **2 nichoirs ont été installés** au printemps 2023. Les jeunes élus souhaitent en savoir plus sur la fabrication de ces nichoirs et savoir où et quand les mettre en place. Une entrevue avec un responsable de la ligue de la protection des oiseaux sera organisée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- **Interdiction de fumer aux abords de l'école.** La Ligue contre le Cancer et l'Etat vont envoyer des plaquettes. La mairie attend ces éléments pour délimiter des zones non-fumeur.



Projets :

Les enfants remarquent des incivilités au sein de l'école :

- **Gaspillage** de papier toilette, énorme gaspillage d'eau
- **Pas de respect des plantations** en particulier celles à côté du composteur.
Le conseil municipal des enfants propose de faire des affichettes pour rappeler les consignes. La mairie les mettra sous plastique et les affichera.

Questions diverses :

- Les élus demandent s'il est possible, au moment des récréations, d'instaurer **un planning d'occupation de l'espace**, pour éviter que le foot envahisse les terrains.
Réponse : Pour la pause du midi, le sujet sera abordé avec les agents chargés de la surveillance. Concernant les récréations où les maîtresses surveillent, il faudra demander à la directrice.
- Il est souhaité que quelques **tapis de jeux** supplémentaires soient achetés.

Le conseil municipal des enfants est très satisfait de la galerie : « la couleur de la peinture plaît, c'est plus agréable et plus spacieux ».

La réunion se termine à 13h30, après avoir dégusté un jus de pommes et un petit gâteau.

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Arnaud grafteaux
Atelier de lutherie
Siret: 910 930 585 00013

0640200849
arnaud.grafteaux@gmail.com

Graft/art
1636 route du Perrier 19520 mansac ★



conserves
LAPEYRIE & fils

www.conserve-lapeyrie.fr

Click & Collect

SCANNEZ MOI

FABRICATION artisanale FRANÇAISE



FRUITS ET LEGUMES
Frédéric COUSTILLAS
Impasse du Javanel / La Rivière
19520 MANSAC

06.82.29.89.86



CAFÉ-TABAC L'ESPÉRANCE

17 RUE PRINCIPALE
19520 MANSAC

FDJ

PMU

05.55.22.48.66

Relais colis

Loto, jeux à gratter, Amigo, PMU, relais colis, timbres amendes et timbres-poste, photocopies, fax, cartes téléphoniques, vapotage, cartes grises, paiement de proximité, retrait d'argent toute banque

Du mardi au samedi : 7H00/20H00
Le dimanche : 8H00/19H00

AMIGO

JP AUTO JULIEN PESTOURIE
Mécanique - Vente automobile

06 15 14 50 37

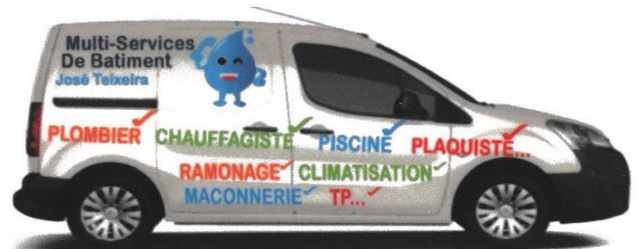
Chamillac haut
19520 MANSAC
Siret: 889 494 522 00010



Multi-Services
De Batiment
José Teixeira

PLOMBIER CHAUFFAGISTE PISCINE PLAQUISTE...
RAMONAGE CLIMATISATION
MACONNERIE TP...

tél. 06 46 40 09 86
jose.teixeira19310@gmail.com
N° Siret 822 250 452 00015



Caractère
Le Jardin sur-mesure

Bruno CAROLA
Artisan Paysagiste - Mansac

06 08 51 42 42
contact@lesjardinsdecarafterre.fr

Rosalie et Antonin
La douceur cousue-main

Lorette CALOCH
La Chaise
19 520 MANSAC
rosalie.antonin@yahoo.com
06 08 97 74 90

Créations couture
pour les petits et la maison



NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

**Un jardin ,grand ou petit,
c'est la porte du paradis**

Maçonnerie générale
DALE - TERRASSE
CARRELAGE - MURS

NEUF & RÉNOVATION

Espaces verts
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
CRÉATIONS DE JARDINS

JRC Multi-Services à Mansac
Jorge CERQUEIRA - 06 28 23 65 02
jorge11cerqueira@gmail.com

**Justesse, Rigueur
et Créativité à votre service**

Elsa CAROLA
Accompagnement
thérapeutique
et Bien-être

SOPHROLOGIE - EFT - AROMATHERAPIE

Sur rendez-vous
06.84.79.99.58

PLACE DU 19 MARS 1962 - LA RIVIÈRE-DE-MANSAC

31 RUE DE LA FONTAINE BLEUE - BRIVE-LA-GAILLARDE

**POMPES FUNÈRES
SOULIER**

*Une famille au
service des familles
depuis 1932*

Agence Brive Centre
Funérarium
32 bis av. Emile Zola

Agence Brive Ouest
Centre funéraire
Rue Louis Taurisson
19100 BRIVE

Agence de Malemort
Espace funéraire
Rue Eugène Freyssinet
19360 MALEMORT

Tél. 05 55 24 23 14
Fax 05 55 24 53 44
www.pfsoulier.fr

Olivier Demanet
Artisan Électricien

☎ **0 764 500 780**

✉ **19.do.electricite@gmail.com**

📍 **2125 route de La Besse,
19520, Mansac**

DO
électricité

Électricité générale
Dépannage - Domotique

**Panier
Sympa**

**Supérette
La Rivière de
Mansac**

36 rue Principale
19520 Mansac

05 55 22 52 74

Olivier MAGNERON
et Aurélie NOEL

Sirena 792 810 053 R.C.S BRIVE

PIZZERIA LE PAZAYAC
1039 route de Brive
24120 Pazayac
05 53 50 30 76

J'ai Faim !!

Païement de proximité

Timbres fiscaux
et amendes

Glaces

Boissons fraîches
à emporter

Vapotage

OUVERT

**Du lundi au vendredi : 6H30-20H00
Le samedi : 8H00-20H00**

CRC
INDUSTRIE

Thierry GIMENO

**SERRURERIE CHAUDRONNERIE
CONSTRUCTION METALLIQUE**

parc industriel
19520 La Rivière de Mansac

Port. 06 78 70 02 63

**escaliers, portails,
rambardes...**

crc.industrie@wanadoo.fr

Tél. 05 55 22 99 36

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

MAISON ROBIN
TAPISSERIE DECORATION



DEVIS GRATUIT




Le Seuil Bas
19520 MANSAC
Tél. : 06 73 99 10 89
Mail : sylvie.robin@orange.fr
SIRET : 501 708 721 RM19

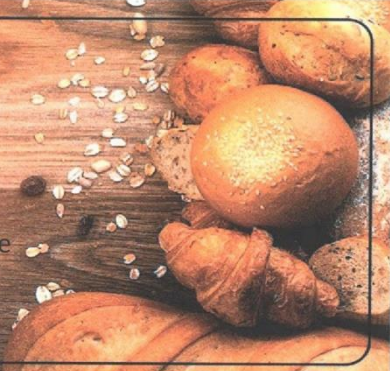
BRUNEAU STEPHANE
ELECTRICITE GENERALE
Neuf et Renovation - Chauffage Electrique -
Climatisation - Alarme - Ventilation



TEL : 05.55.85.11.65
PORT : 06.38.42.90.41

23 IMPASSE DU VIEUX FOUR
19520 LA RIVIERE DE MANSAC

Boulangerie de la rivière
Philippe Coustenoble



40 rue Principale
19520 Mansac
06 29 56 67 76
05 55 85 18 47

24h/24 TOUTES DISTANCES

TAXI
VARETZ-MANSAC
www.varetz-taxi.fr

Transports malades assis (TAP)

- Consultations
- Hospitalisations (entrée-sortie-transfert)
- Traitements prolongés (chimio, rayons, dialyse)

Véhicule équipé TPMR 
Transport de personne à mobilité réduite

Rue J.-B. Bardinal - 19240 VARETZ

06 85 80 18 77

FPI Imprimérie

PIGNOT
TRAVAUX PUBLICS



PIGNOT
REVALORISATION



ZA de la Galive - 19600 Saint-Pantaléon de Larche
Tél. : 05.55.17.08.32 - Fax : 05.55.17.07.23
contact@pignot-tp.fr
compta-fournisseurs@pignot-tp.fr

Chariots de supermarchés
(neufs et reconditionnés)



Portillons et guidage



Pièces détachées et
maintenance des chariots

BERNIER
SERVICE

Stockage  Paniers de supérettes

Accessoires, produits
et stations d'hygiène

Parc industriel de La Rivière
21 rue de l'usine 19520 MANSAC
Tél. : 05.55.86.17.10
contact@bernier-service.com
www.bernier-service.com

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



GARAGE DE MANSAC
MECANIQUE / CARROSSERIE / DEPANNAGE
06 64 25 86 65
2 ROUTE DE LARCHE - LA RIVIERE DE MANSAC



BUREAUTIQUE & INFORMATIQUE
Système d'impression & Gestion documentaire
Sauvegarde & Archivage
Multimédia & Interactivité
Consommable & Fourniture
Mobilier & Aménagement
www.aelbureautique.com
05 55 87 22 00
contact@aelbureautique.com
AEL BUREAUTIQUE, 27 rue Ernest Comte, ZI de la Marquise, 19100 Brive-la-Gaillarde

Service à domicile

HEBRARD Céline
Ménage, courses, coiffure
6. Impasse du Pégerin
19520 La Rivière De Mansac
Tél Domicile : 05 55 85 13 87
Tél Portable : 06 77 86 15 07
N° SIRET : 45312284800014

S.A.R.L LANTERNAT & FILS
Maçonnerie - Plaque de plâtre - Carrelage
Travaux funéraires
Rue du Suquat, La Rivière de Mansac
19520 Mansac
Tél. : 05 55 85 37 93
Port : 06 70 16 58 26
lanternatdavid@orange.fr



Aux SERVICES de la MAISON
PETITS TRAVAUX DU BATIMENT
ENTRETIEN ESPACES VERTS
05 55 85 89 02
06 88 50 58 38

Société ELECTRO ZINC
TRAITEMENT DE SURFACE
Zingage - Décapage - Grenailage - Peinture
Parc industriel - La Rivière de Mansac
19520 MANSAC
Tél : 05 55 85 16 28
Email : electrozinc@orange.fr
Web : www.electrozinc.com/



La petite boutique de Sonia
Vêtement femme du 36 au 56
6 impasse des coquelicots
19520 la rivière de mansac
sacs , chaussures , bijoux
06/79/24/51/42
lapetiteboutiquedesonia@gmail.com
page facebook

COUVREUR, ZINGUERIE, RAMONAGE
Démoussage, isolation de combles
Lavaud Jean-Pierre
Le Sarradis 19520 MANSAC
Tél. : 05.55.22.97.04
Port : 06.18.57.18.91

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



Entreprise familiale depuis 1840

COUVERTURE & ZINGUERIE

www.entreprise-bambou.fr

e-mail : entreprisebambou@orange.fr
TEL : 05.53.50.04.16

Actif Coiffure
Femme - Homme - Enfant
Fatima
05 55 85 04 18
19 rue Principale - 19520 La Rivière de Mansac



Marie-Claude Roussellie Lagorsse

52 AVENUE VICTOR HUGO
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
Tél. : 05 53 50 61 55
terrasson@leslunetiers.fr



Georges VEYSSIERE SARL

« Les Escures » 24120 TERRASSON

Tél. : 05 53 50 02 67 mail : veyssiere@latelierdumarbre.com

DECOMARBRE

8, rue Ampère - ZI du Ponteix 87220 FEYTIAT

Tél. : 05 55 06 16 26 mail : decomarbre@latelierdumarbre.com

SCHOUMACKER

6 av. Gustave Eiffel 33600 PESSAC

Tél. : 05 56 36 50 00 mail : schoumacker@latelierdumarbre.com

s.a.s.u. **Ateliers M.C.C.**
Mathieu MANCZAK

Le mas
19310 BRIGNAC LA PLAINE

Fixe : 05.55.85.24.45
Port. : 07.86.21.06.05
Mail : manczakmathieu@gmail.com

Frédéric CHEIZE
FCMS
Maintenance - Services
06.14.84.73.45
Maintenance industrielle:électromécanique / pneumatique / hydraulique -
Le Bourg 19520 MANSAC - frederick.cheize@free.fr



CORREZE
ZI DE BRIDAL
19130 OBJAT

DORDOGNE
ZAE LA TUILERIE
24270 PAYZAC

05 55 25 89 87
WWW.FREYSSINET-LALIGAND.COM



Nathalie LAGNOUX

**ENTRETIEN & FLEURISSEMENT
DES SEPLUTURES**

19600 Saint Pantaléon de Larche

Intervention sur la Corrèze

Devis gratuit

audela-corrèze19-@orange.fr

www.audela-corrèze.fr

06 79 47 05 38

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

SC PEINTURE

2A Route de Cublac
19520 Mansac

☎ 06 01 25 06 21

sylviecrepeau@sfr.fr SIRET : 451 156 707 RM 24



SAS Casadei et fils

fleuriste horticulteur
jardinerie deuil mariage

 @casadeietfils

72 avenue du 18 juin
19100 Brive-la gaillarde

05 55 86 15 36
casadeietfils@orange.fr

SAS Casadei et fils
fleuriste horticulteur
casadeietfils@orange.fr



1408 Route de Périgueux 24120 Pazayac

CHARPENTIER - MENUISIER
TRAITEMENT DES BOIS

DESPLANCHES

Tél. : 05.53.50.42.73 Mail : direction@desplanches24.fr



IL & lagarde laronze

- IL Plate-forme de broyage, concassage, criblage
- IL Travaux publics et routiers
- IL VRD Assainissement
- IL Tennis, Sols sportifs et Industriels

Tél : 05 53 50 26 22 - Fax : 05 53 50 33 93
www.lagarde-laronze.com

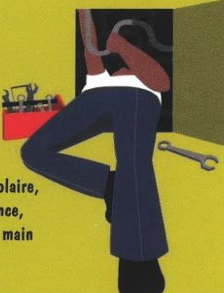
SAS BRIGNAC CHAUFFAGE MAINTENANCE
Rémi RAMISSE

Maury - Les Marnas
19310 BRIGNAC LA PLAINE
05.55.22.79.39 / 06.24.89.04.01

Chauffage gaz, fioul, Pompe à chaleur, Climatisation, Solaire,
Thermodynamique, Entretien, Dépannages, Maintenance,
Plomberie, Tuyauterie, Sanitaire, Salle de bain clés en main

brignac.chauffage.maintenance@gmail.com
www.brignac-chauffage-maintenance.fr
SIRET 805 318 714 00013



Galerie 64

Sarl MOB.D
05.53.50.12.15
www.galerie64.fr

64 avenue Victor Hugo - 24120 TERRASSON - SIRET 315 311 670 00063



BEAUTY COIF INSTITUT
COIFFURE MIXTE VISAGISTE CONSEIL

19600 LARCHE
05 55 22 97 71

LE CONCEPT

ANTI-ÂGE • MINCEUR • FITNESS • BIEN-ÊTRE

 Avenue Pierre Mendès
19100 Brive la Gaillarde
05 87 49 69 64
www.leconcept-ka.com 

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



GSD/Gérard SAIGNE

- Ingénieur-Conseil diplômé INSA Lyon et IAE Bordeaux
- Conseil et Formation en Management QSE
- Enseignant Universitaire et Auditeur Certifié AFNOR

Parc Industriel 19520 MANSAC
Tél : 06.72.00.55.40 Mail : gerard.saigne@wanadoo.fr

Mes prestations :

- MÉNAGE
- ENTRETIEN DU LINGE
- AIDE AUX COURSES



Leslie Rohr
 SERVICE À LA PERSONNE

Mobile : 06 71 29 53 11
 Mail : leslie.cesue@gmail.com
 Zone desservie : Mansac et alentours
 Paiement exclusivement en CESU / 50% de crédit d'impôt

2D
SIGNALISATION

MARQUAGE ROUTIER • SIGNALÉTIQUE
 ACCESSIBILITÉ PMR • MOBILIER URBAIN
 RÉSINE INDUSTRIELLE

07 87 09 74 43
 19520 LA RIVIÈRE DE MANSAC




AXEL
MULTISERVICES

Senny-Palany Axel
 Auto-entrepreneur

N° tél :
06 03 91 33 98

Adresse :
52 impasse du Chalirou
19 520 MANSAC

LACHAUX
CARRIÈRES



SABLES et GRAVIERS

Tél. 05 55 85 30 85
 Fax. 05 55 85 47 80

carrieres.lachaux@orange.fr
 www.carrieres-lachaux.com

Vitalité • Harmonie • Lâcher-prise • Sérénité • Énergie

Christel de Luca
 Sophrologue, Soins Énergétiques

Consultations au cabinet ou à domicile
 Séances individuelles • Séances de groupe • Stages

06 62 74 43 91 • c.de.lucapro@gmail.com
 La Rivière de Mansac 19520



www.cheminaucoeurdesoi.com

Equilibre • Estime de soi
 Conscience • Bien-être



IED-ENERGIES
 Chauffage-Climatisation-Plomberie
 Installation-Entretien-dépannage

☎ 06.76.25.28.73
 🌐 19100 Brive
 ✉ ied.energies19@gmail.com

SARL FERNANDES Philippe

Plaquiste - Jointeur - Isolation

2 route principale 19520 La Rivière de Mansac

☎ 06-60-43-14-74

philippefernandesplaquiste@gmail.com

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Les bougies de Gaëlle
2 route principale
19520 La Rivière de Mansac
Atelier vente directe
Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00
Après-midi, soir et samedi sur rdv
☎ : 06-60-43-02-57
Mail: gaellefernandes1982@gmail.com

Guillaume GÉNOIS
et son équipe
TRAITEUR - RÉCEPTION PRIVÉE ET AFFAIRES
Célébrer avec Goût...
> Siège social - Laboratoire traiteur - Salle de réception à la location
ZA de Lescurade - 51 chemin du Cheyrrou
19600 Saint-Cernin-de-Larche
☎ 05.55.24.69.03 . 06.82.33.15.85
✉ genoisartisantraiteur@orange.fr
<https://www.genois-artisantraiteur.fr/> 

Vincent SIMOES
Faites voyager vos papilles...
100% fait maison
Traiteur Exotique
07 81 61 79 77
Vente à emporter sur commande 48 h avant
24 B Rue Principale
19520 MANSAC
avsimoies@traiteurexotique.fr

**MAAD Architectes**
Rond point du Colombier
19600 Saint Pantaléon de Larche
05.55.88.36.15

GONTRAND LASSAIGNE
ARTISAN COIFFEUR - BARBIER
PROTHÉSISTE CAPILLAIRE - CONSEILLER EN IMAGE
05.55.87.49.44
Mardi au Vendredi 9 h - 19 h (non-stop)
Samedi 9 h - 16 h
Avec ou sans RDV selon disponibilités

**beynat roche**
Produits pétroliers
et assainissement,
pour les
professionnels et
particuliers
ZA Le Guinassou - 24120 LA FEUILLADE
Tél - 05.55.23.79.16 - www.beynatroche.fr

Nos Partenaires



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

FNACA

Composition du bureau :

Présidents d'honneur : Jean-Clément FAJARDIE et André PIGNOL

Président : Robert BOURZAT

Trésorier : Jean-Claude AUGER

Secrétaire : Agnès AUGER

Vice-Président : Jacques PENCHENAT

Trésorier adjoint : René MOUNEYRAT

Secrétaire adjoint : Jean Michel SERRE



Notre assemblée générale a eu lieu le 29 novembre 2023. **Une trentaine d'adhérents et bienfaiteurs** étaient présents. Le bilan financier a été présenté aux participants. Il a été fait une rétrospective des activités de l'année passée : les adhérents étaient ravis de la visite des usines de fabrication des accordéons Maugein et du musée J Chirac.



Nous avons procédé à **l'élection du bureau** après la démission de l'ancien. Par manque de candidats, le nouveau bureau est identique.

Nous avons également abordé les projets pour l'année 2024 :

- **Repas** le 23 mars 2024
- **Buffet campagnard** le 29 juin 2024

Nous étudions la possibilité d'organiser **une nouvelle sortie** d'un jour.

Nous remercions vivement Mme le Maire pour sa présence et la municipalité pour son aide précieuse lors de nos activités.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES CHASSEURS DE MANSAC

Composition du bureau :

Président d'honneur : Isabelle DAVID
Vice-Président : Jean-Louis FORIE
Secrétaire : Patrice GRANGER
Trésorier : Alain PAULY

Président : Jean-Pierre LABORIE
Vice-Président : Loïc PUYCHAFFRAY
Secrétaire adjoint : Stéphane CHASSAIN
Trésorier adjoint : Roger VIALLE



Au 2ème semestre 2023, l'association a participé :

- A la foire d'automne le 8 octobre
- Au Téléthon les 8 et 9 décembre

Activités prévues au 1^{er} semestre 2024 :

- Repas annuel le 3 mars
- Assemblée générale le 7 juillet

LA GRAINE ET L'IDEE

Composition du bureau :

Président : Jacques POUCHOUX
Trésorier : Michel DAUMAS-BROS
Secrétaire : Pauline MERIGOT

Vice-présidente : Claudine MERIGOT
Trésorier-adjoint : Laurent LAGRAVE
Secrétaire-adjointe : Francine MENENDEZ



Activités réalisées au cours du 2^{ème} semestre 2023

- L'association a été sollicitée pour divers renseignements.
- Suite à plusieurs demandes, de nombreux documents ont été communiqués.
- La vente des livres sur Mansac a continué. L'association a tenu un stand le 8 octobre à la Foire d'automne à La Rivière et le 3 décembre au marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes.

Prévisions des activités 2024

- Vente des 2 livres sur Mansac et La Rivière.
- L'association reste disponible pour toute question ou pour fournir plus de détails.

N'hésitez pas à nous contacter :

Tél : 06.73.26.58.28

Mail : lagraineetlidee@gmail.com

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC, AU FIL DES PAGES

Composition du bureau :

Présidente : Marie-France LABROUSSE

Trésorier : Jonathan FRATH

Secrétaire : Anne-Marie MOUNEYRAC

Membres actifs : Jeannette BOST, Maryse DEDOME, Lisette ROUSSEL, Michèle REGNIER, Monique LAUMOND

Vice-Présidente : Micheline TRONC

Trésorière adjointe : Micheline TRONC

Secrétaire adjointe : Aline POMMAREL



Notre association a participé au **marché de pays** qui a eu lieu le 15 juillet ainsi qu'à la **foire d'automne** du 8 octobre et vente de livres.

Le 20 octobre, nous avons organisé une **conférence** sur les créatures imaginaires au moyen-âge avec Philippe MAZAUD, médiéviste et exposition sur ce thème.

Nous avons participé au **concours des lecteurs Corrèziens** (de novembre à mars 2023).

Animations envisagées pour 2024

- le 14 avril (après-midi) : **Concert** avec la chorale **MansACapella**

- le 2 juin à 15 h : « *Tombé sur un livre* », **comédie clownsque** trépidante et populaire, très familiale à partir de 4 – 5 ans.



CPR MANSAC

Composition du bureau :

Président : Bernard VAYSSE

Trésorière : Catherine VAYSSE

Secrétaire : Béatrice BROS

Vice-Président : René FROIDEFOND

Trésorier adjoint : Philippe DAVID

Secrétaire adjoint : Gérard ROUCHETTE

L'**assemblée générale** de l'association a eu lieu le 15 octobre 2023.

M. Bernard Vaysse et son équipe **remercient Mme Isabelle David et le conseil municipal** de mettre à disposition de l'association la salle polyvalente. Nous remercions à nouveau tous les propriétaires qui nous laissent à disposition leurs terrains et bois pour pratiquer notre passion.

Au 2^{ème} semestre 2023, nous avons participé à la foire d'automne avec notamment l'organisation du vide grenier.

Pour le premier semestre 2024, nous prévoyons d'organiser un **repas mique petit salé** le 17 février 2024 à midi en collaboration avec la société de chasse de Pazayac de Monsieur Ponthier mais aussi notre **repas de chasse annuel** le 28 septembre 2024 à midi.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE



Composition du bureau :

Président : Vincent CHEVALIER

Trésorière : Marie DOS SANTOS

Secrétaire : Vincent CHEVALIER

Membres actifs : Virginie CALEIX, Caroline GURY, Aurélie NOEL, Nicolas MERIGOT

Vice-présidente : Amandine COMBAS

Trésorière adjointe : Amandine COMBAS

Secrétaire adjointe : Marie DOS SANTOS

L'Amicale Laïque a tenu son Assemblée Générale le 29 septembre 2023.

Notre association a participé, le 8 octobre, à la réussite de la foire d'automne organisée avec d'autres associations de la Commune.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les enseignantes et les bénévoles de l'Amicale ont offert **aux enfants de l'école un spectacle de marionnettes**.

Pour la plus grande joie des élèves de l'école, **le Père Noël** leur a rendu une petite visite. Il a offert à chacun un livre ainsi que des jeux et du matériel pédagogique pour les classes.

Un goûter a également été offert à chaque enfant.



N'hésitez pas à nous suivre sur notre page **Facebook** (Amicale Laïque Mansac) et à vous abonner aux notifications de notre association sur l'application **Intramuros**.

Bonne année et meilleurs vœux à tous

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « C'EST LA FORME »

Composition du bureau :

Présidente : Delphine FARFAIT

Vice-Présidente : Sandrine LAJOUS

Secrétaire : Pascale LEVET

Secrétaire adjointe : Jackie MEYNARD

Trésorière : Marie-France LABROUSSE

Trésorière adjointe : Béatrice BROS

Depuis 1984, date de sa création, L'association Gym c'est la Forme est une association loi 1901 **affiliée à L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)** gérée par une équipe de bénévoles et d'animatrices proposant des cours de gymnastique aux habitants de Mansac et des communes avoisinantes. Elle a pour objet de promouvoir des activités physiques et sportives de loisirs, source de bien-être, de santé quel que soit la motivation et l'âge. Les divers cours se déroulent principalement dans la salle polyvalente de La Rivière de Mansac mise à notre disposition par la commune. **Toute l'équipe dirigeante est heureuse de partager avec le plus grand nombre d'entre vous, les différentes activités proposées par l'Association.**

En 2024, notre association fêtera ses 40 ans d'existence. Une fête sera organisée pour marquer l'occasion.

Si vous avez envie de bouger et de passer une heure trente dans la bonne humeur, venez rejoindre notre groupe. **Les séances du Club de Gym se déroulent les mardis et les jeudis de 19 h 30 à 21 h 00 à la salle polyvalente de la Rivière de Mansac, à l'exception des vacances scolaires.** Pour les séances du mardi seulement, à partir du mois d'avril et avec l'arrivée du beau temps, le club vous laisse le choix entre des séances de marches autour des communes avoisinantes ou une séance d'APE en salle.

Pour s'inscrire aux cours, **un certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique d'Entretien (APE) et Randonnées Pédestres est nécessaire. Le matériel : ballons, bâtons, élastiques, haltères, est fourni par le club. Les STEP et les tapis seront à prévoir par l'adhérent(e). Apporter une bouteille d'eau. **Deux ou trois séances d'initiation sont autorisées en début d'année pour permettre aux hésitant(e)s d'effectuer un choix.**

"Gymnastiquement Vôtre" !

Le Bureau de l'Association Gym C'est La Forme



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

OLYMPIQUE LARCHE LA-FEUILLE MANSAC

Composition du bureau :

Président : Paul SEIXAS

Vice-Président : Philippe DA SILVA (responsable de l'école de foot)

Trésorier : Bernard MIGINIAC

Secrétaires : Gaëlle MIGINIAC et Sandrine LETOUX

Référents parents : Christophe PASLER et Julien SOLER

Membre doyen : Manuel SEIXAS

RTJ : Tiago Silva RODRIGUES

La saison 2022-2023 a été, de manière générale, plutôt satisfaisante. Le début de la saison 2023-2024 étant lui aussi assez prometteur. Le club frôle de nouveau les **250 licences**. Les catégories sont en général complètes, un petit effort reste à faire sur la catégorie U17 où l'effectif est assez restreint. **L'école de football** compte environ **140 licenciés** et c'est le premier motif de satisfaction.



L'OLLFM a également vu, en septembre, la **création d'une équipe féminine avec plus de 15 licenciées**.

Les résultats ont été assez **positifs** également.

En sénior, **l'équipe A se classe parmi les 4 premières équipes de la Corrèze** sur une poule de 14 dans un championnat de première division très exigeant. Le club peut même nourrir quelques regrets car la première place et l'accession au championnat

régional était à portée de main pendant plusieurs mois. Les confrontations avec les équipes du haut de tableau dont Ussel, qui a terminé à la première place, ont très souvent tourné à l'avantage de l'OLLFM. L'objectif principal a cependant été atteint car la moitié de la poule ou presque a été reléguée. **L'équipe B termine à une honorable 3^{ème} place**. Là aussi, avec un peu plus d'ambition et d'assiduité, une accession aurait été possible. **Le choix a été fait de ne pas engager d'équipe C**. En effet, malgré de nombreux licenciés, la gestion d'une 3^{ème} équipe est délicate et le manque de bénévoles n'aidant pas, il est préférable de bien structurer 2 équipes. Le manque d'assiduité de certains, les blessures à répétition sont encore cette année des facteurs négatifs pour l'engagement d'une troisième équipe. **Les vétérans comptent plus de 20 licenciés**, et au-delà des résultats plus que positifs, c'est la bonne humeur qui prime et des troisièmes mi-temps de haut niveau.... **A l'école de football, les U11** ont encore réalisé une belle saison en remportant plusieurs tournois au niveau de leur équipe A. Mais ce sont 3 équipes qui ont été alignées toute la saison avec plus de 30 enfants. **Les U13** ont vu 2 équipes avoir de bons résultats et cette saison 3 équipes ont été engagées dans cette catégorie. Les autres catégories ont connu des saisons pleines. Pas de championnat en U7 et U9. Bravo à tous les enfants et un grand merci aux parents qui s'investissent.

Le club remercie également tous les sponsors, la municipalité pour son aide à la fois financière mais également pour l'entretien des installations.



De nouveaux licenciés et surtout de nouveaux bénévoles seraient les bienvenus.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

SCR MANSAC

Composition du bureau :

Présidents : Patrick TENEZE et Jérôme BAC

Trésorière : Marion LATOURNERIE

Trésorier adjoint : Daniel MERCIER

Secrétaire : Sophie COUSTILLAS

Secrétaire adjoint : Patrick TENEZE



Membres : Sébastien MAÏNA, Jean-Pierre BARBOUTIE, Pauline MERIGOT, Nicolas CAMBONIE, Sébastien GOUDAL, Julie CALEIX, Marine TENEZE, Marie-Noëlle GAREYTE, Charline TOMASZEWSKI, Virginie CALEIX

Pour la saison 2022/2023, nous nous sommes maintenus en « Régionale 2 ».

Concernant les manifestations, nous avons organisé **un loto et une soirée entrecôtes** qui ont très bien marché.

La saison 2023/2024 se présente bien avec un bon recrutement effectué. Nous comptons pratiquement **50 licenciés Senior**.

Le SCR Mansac évolue en « Régionale 2 » avec **une équipe première et une équipe réserve**, alimentées par de jeunes joueurs et d'autre joueurs plus expérimentés.

Notre école de rugby est en nette augmentation cette saison, avec **70 licenciés** toute catégorie, des moins de 6 ans aux moins de 19 ans.

De plus, nous avons des **éducateurs diplômés** des plus petits jusqu'au senior.

L'ERCC (l'Ecole de Rugby du Causse Corrèzien) se porte très bien elle aussi avec pratiquement **200 licenciés**.

La demande de labélisation FFR pour notre école de rugby est en cours.

Manifestations prévues en 2024 :

- Repas de Noël le 6 janvier
- Loto le 9 mars
- Repas entrecôte le 18 mai



Nous tenons à remercier tous nos sponsors qui nous apportent leur soutien ainsi que la Mairie de Mansac.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

Bureau :

Président : Jean-Bernard DELMAS

Trésorière : Jeanine DELMAS

Secrétaire : Carine SEREZAT

Vice-Président : Thierry VILLENEUVE

Trésorière Adjointe : Aurélie DELMAS

Secrétaire Adjoint : Guy GRAVE

Le comité des fêtes a organisé **un méchoui** le 23 juillet, **la soirée « Choucroute »** le 4 novembre et **le marché de Noël** le 3 décembre.

En 2023, le comité des fêtes a aussi participé aux manifestations inter-associations : **marché festif, foire d'automne**.



LA BELLE EPOQUE

Composition du bureau :

Présidente : Patricia VILLENEUVE

Secrétaire : Patricia VILLENEUVE

Trésorier : Daniel MENENDEZ

Le club a participé à la **foire d'automne** organisée au mois d'octobre.

Les membres se réunissent tous **les mardis de 13h30 à 18h00 au mille-club** pour partager des parties de jeux de cartes, jeux de société..... Le club est ouvert à tous.

Une section pétanque est active depuis septembre et a permis l'arrivée de nouveaux adhérents.

Un loto sera organisé au 1er semestre 2024.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

WESTERN ATTITUDE 19



75 Impasse du Vieux Moulin – La Borderie - 19520 Mansac

Contact : Martine Guitard

Tél. 06.08.46.65.76

Mail : westernattitude19@gmail.com



Composition du bureau :

Présidente : Martine GUITARD

Trésorière : Marion GUITARD

Secrétaire : Christian ROQUES

L'association a organisé 3 stages et 2 concours d'avril à octobre :

- 3 stages d'équitation Western et de Mountain Trail Horse ;
- 1 concours officiel de Mountain Trail Horse le 17 juillet ;
- 1 concours de Mountain Trail Horse et d'équitation Western les 09 et 10 septembre avec un concert de la Moonshiner Family et des balades à moto par le Freedmen clan.

Le 7 octobre, nous avons collaboré à l'organisation du 1^{er} **Custom Day de Mansac** organisé par le Freedmen Clan.

Le 8 octobre nous avons tenu le stand restauration rapide de la foire d'automne.



Activités prévues en 2024

Les dates des différentes activités seront déterminées lors de l'assemblée générale de l'association.

Nous organiserons des stages (équitation Western, Mountain Trail Horse, lasso et travail du bétail) ainsi qu'un concours de Mountain Trail Horse et la fête annuelle de l'association.

De nouvelles activités sont envisagées.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC LOISIRS

Composition du bureau :

Président : Yvon SAIGNE

Vice-Président : René MOUTON

Trésorier : Jean Michel MIGINIAC

Secrétaire : Jean Luc BOUDY

Responsable "Marche des lundis" : Claudine MERIGOT (contact : 06 73 26 58 28)

Responsable "Chorale" : Marie-France LABROUSSE (Contact : 06 88 44 28 19)

Membres au bureau : 22 personnes

Activités de l'association pour la période de juillet à décembre 2023

La **"Randonnée semi-nocturne"** a eu lieu le samedi 8 juillet avec un parcours de 9 km autour de Mansac. Les randonneurs se sont ensuite réunis vers 22h30 pour la traditionnelle soupe à l'oignon de fin de soirée.

Le **"marché festif"** réalisé en inter-associations a eu lieu le samedi 15 juillet. Malheureusement la pluie qui a commencé vers 18h00 a perturbé le déroulement de ce marché. Les associations organisatrices remercient toutes les personnes qui ont bravé le mauvais temps pour participer à cette soirée.



Les 1 et 2 septembre, l'association a organisé un voyage au du Puy du Fou avec 48 participants. Un week-end très agréable à la découverte des magnifiques attractions de ce parc. La soirée Cinéscénie grandiose et magique a été très appréciée.

Le traditionnel repas entrecôtes de l'association a eu lieu le samedi 9 septembre avec une fréquentation habituelle.

La **"Randonnée d'automne"** du lundi 25 septembre sur un circuit de 12,5 km à Favars de Nespouls a connu une très bonne participation. Cette découverte du patrimoine du Causse Corrèzien était guidée par Jean-Paul Serre de Favars. Après la randonnée, un exposé sur la culture de la Truffe dans notre région, en France et dans le monde, nous a été présenté sur une truffière par Michel Serre de Mansac, mais originaire de Favars.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC LOISIRS (suite)

La **"Foire d'automne"** réalisée en inter-associations a connu comme les années précédentes un grand succès. Cette belle journée d'octobre a été marquée par une forte chaleur notamment l'après-midi. La fabrication du jus de pommes a permis d'écouler 1600 litres de ce breuvage très apprécié.

La **"Marche des Lundis"** de l'activité Randonnée Pédestre, a souffert de la forte chaleur cet été et ce début d'automne. La fréquentation hebdomadaire a varié de 10 à 36 personnes selon la période et la météo. Tous les lundis le groupe de marche se retrouve à 14h en période hivernale ou 9h en période estivale sur le lieu de départ de la marche, communiqué par la responsable de l'activité. En 2023 la période estivale s'est déroulée du 5 juin au 2 octobre. Les circuits sélectionnés varient de 7 à 10 km. C'est une pratique sportive douce, sans compétition ni chronomètre. Une façon d'échanger et de rencontrer d'autres personnes. C'est aussi un moyen de se maintenir en forme et de profiter des paysages. Marcher est bon pour la santé ! Voilà de bonnes raisons de s'y mettre et de continuer. Prévoir chaussures de randonnée, chapeau, eau et vêtements adaptés à la météo. Bienvenue à toutes et tous ceux qui souhaitent nous rejoindre. Pour plus de renseignements contacter la responsable d'activité (Claudine MERIGOT).

La **Chorale de Mansac Loisirs "MansACapella"** a terminé sa saison 2022/2023 le 1er juillet lors du festival des chorales de la Corrèze à Egletons (Les Chor'Eziennes) avec 370 choristes devant un public conquis. Elle a repris son activité le 25 septembre 2023. Dirigée par Félicie VERBRUGGEN, elle invite les amateurs de chant à venir se retrouver pour chanter dans une ambiance chaleureuse et bienfaisante. Pour cette nouvelle saison 2023/2024, 27 adhérents (23 l'année précédente) ont commencé les séances qui ont lieu au 1000 club tous les lundis de 20h à 22h (sauf vacances). Les 3 premières séances d'essai sont toujours offertes. MansACapella s'associe avec 4 autres chorales d'Yssandon, Montignac, Vars et Ste Féréole pour former l'ensemble "Alléchante" toujours sous la houlette de Félicie VERBRUGGEN.

Divers rassemblements sont prévus, notamment :

- Pazayac le 25 novembre 2023, concert au profit de la Ligue contre le cancer
- Vars sur Roseix le 10 décembre 2023 et La Rivière de Mansac le 17 mars 2024, répétition "Alléchante"
- Mansac le 23 décembre 2023 à 15h30, chants de Noël dans l'église de Mansac avec "MansACapella"
- La Rivière de Mansac le 14 avril 2024, concert au profit de l'association des déficients visuels (RETINA FRANCE)
- Sainte Féréole le 2 juin 2024, concert annuel
- Yssandon le 16 juin 2024, concert en commun avec "Alléchante" et la chorale de SARRAN
- Mansac (bourg) le dim. 23 juin 2024 (18h), soirée concert en plein air, à l'occasion de la fête de la musique, ouverte à tous, (entrée gratuite - boissons et collations offertes)

Pour tous renseignements s'adresser à la responsable d'activité (Marie-France LABROUSSE).

Prévisions des activités de l'association pour le premier semestre 2024

- Assemblée générale en février
- Randonnée de printemps courant mai
- Voyage en Albanie et Corfou du 27 mai au 3 juin
- Fête de la musique le 25 juin (clôture la saison chorale)
- Randonnée nocturne le 1er samedi de juillet
- Marche des lundis toutes les semaines
- Chorale chaque lundi soir sauf vacances scolaires



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

BON PIED BON ŒIL « Gymnastique douce - Equilibre »

Asso Bon Pied Bon Œil



Composition du bureau :

Présidente : Evelyne BOURG 05 55 85 46 11

Secrétaire : Sylvie MATHOU 05 55 85.11.03

Secrétaire adjointe : Marie-France LABBAT

Trésorière : Sylvie MATHOU 05 55 85.11.03

Trésorière adjointe : Françoise VIVES



Pratiquez du sport-santé avec l'association Bon Pied Bon Œil

tous les jeudis de 9H00 à 10H15 à la salle polyvalente de La Rivière de Mansac !

Pour rejoindre notre groupe, se munir d'un **certificat médical** de non-contre-indication, d'un tapis de gym. Les séances de gymnastique d'entretien sont **ouvertes à tout public**, hommes ou femmes.

Cotisation annuelle de 100 euros. Deux séances d'essai sont offertes.

Les exercices sont variés et ludiques : travail de l'équilibre et de la mémoire, coordination au mouvement, prévention des chutes.

TENNIS CLUB MANSAC



Composition du bureau :

Président : Pierre ROUSSEL

Présidente adjointe : Yvette ALBOUY

Trésorier : Christian ATTALIN

Ecole de tennis : Guillaume FABRE

La nouvelle saison a débuté très positivement. Nous sommes ravis d'accueillir de nouveaux enfants sur les cours. L'école de tennis voit donc son **effectif passer de 11 à 16 licenciés. Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux adhérents !**

Le Tennis Club de Mansac propose **des cours collectifs assurés par un professeur agréé**, Alain GODOFFE. Les cours ont lieu au gymnase de Larche sur 4 créneaux différents : le mardi (17h/18h groupe enfants débutants et 18h/19h30 groupe adultes) et le vendredi (17h/18h groupe enfants confirmés et 18h/19h30 groupe adultes).

Pour tous renseignements concernant l'école de tennis (il n'est pas trop tard pour nous rejoindre !), vous pouvez contacter **Guillaume FABRE** au **06.15.14.73.31**.

Les terrains de Tennis de Mansac sont disponibles pour tous, suivant les procédures suivantes :

- **Pour les licenciés du club :** Inscription sur la centrale "Tenup" OBLIGATOIRE pour la réservation du court.

- **Pour les non licenciés :** Contacter Guillaume Fabre (06.15.14.73.31) afin de réserver votre créneau et de vous acquitter du règlement (5€ de l'heure et par terrain).

Le bureau a décidé de maintenir les tarifs de la saison écoulée pour 2023/2024

Nous avons renouvelé notre participation à la foire d'automne avec les autres associations de la commune.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VEZERE CAUSSE



L'Ecole de Musique Intercommunale Vézère Causse est une école associative qui regroupe **8 communes** : Chartrier, Chasteaux, Cublac, Larche, Lissac sur Couze, **Mansac**, Saint Pantaléon de Larche et Saint Cernin de Larche. Elle est ouverte à tous et des tarifs préférentiels sont réservés aux habitants de ces 8 communes.

L'EMIVC propose des activités variées :

- **Pratique instrumentale individuelle** en batterie, clarinette, flûte traversière, guitare, piano, violon, saxophone, accordéon chromatique et trompette
- **Cours collectifs avec la formation musicale** (obligatoire pour la pratique de l'instrument), l'orchestre, la chorale, le groupe de musique actuelle

Malheureusement, cette année, **la classe d'éveil musical (enfants de 5 et 6 ans)** n'a pas pu maintenir son ouverture au vu du faible nombre d'enfants inscrits.

Notre effectif est stable, **61 adhérents** débutent cette nouvelle année musicale.

Nous rappelons que l'EMIVC est une école associative, gérée par des bénévoles, et à ce jour, nous avons besoin d'aide pour que l'école puisse perdurer. Le poste de président est vacant et nous recherchons activement de nouveaux membres !

A VOS AGENDAS :

Concernant les dates clés de cette année, les festivités se dérouleront de la manière suivante (sous réserve de modifications et horaires à confirmer) :

- Mardi 13 février 2024 : audition à la salle des fêtes de Chasteaux
- Jeudi 14 mars 2024 : audition à la salle des fêtes de Cublac
- Mercredi 10 avril 2024 : audition à la salle des fêtes de Saint Cernin de Larche
- Samedi 1^{er} Juin 2024 : spectacle de fin d'année à la salle des fêtes de Saint Pantaléon de Larche

Toutes ces manifestations sont gratuites et ouvertes à tous !!

N'hésitez pas à venir écouter nos jeunes.... et moins jeunes musiciens !

Informations et contact : emicl19600@gmail.com



LA PAGE DES ASSOCIATIONS



LES CHEMINS DE MANSAC

Tél : 06-84-13-28-92

Mail : cheminsmansac@gmail.com

Web : lescheminsdemansac.fr

www.facebook.com/Les-Chemins-de-Mansac



Cette année 2023 a été une année pleine de bonnes surprises. Nous avons à ce jour **40 adhérents**. Grâce à l'aide de nos bénévoles, de nombreuses activités ont pu être réalisées. Les cavaliers ont répondu présents au **rallye équestre** du mois de juin et au **stage** avec l'éthologue Jean Claude Adelin au mois de septembre.



Les randonnées pour les enfants : Pâques, Halloween, Noël (2022) ont connu un grand succès. Nous remercions vivement les personnes présentes à nos randonnées et manifestations pour leur confiance et leur fidélité. La sortie bivouac organisée cette année à Tourtoirac fin août (50 kms sur 3 jours) mêlant visites et randonnées dans une ambiance festive et conviviale a été formidable.



Le projet un chemin une école des senteurs, va continuer en 2024. Les enfants de l'école de La Rivière ont fait de magnifiques dessins, qui sont aujourd'hui sur les panneaux installés au bord de la Garenne, et ont créé les premiers massifs de fleurs.

Plusieurs sorties ont été effectués avec nos adhérents : Au Mourtis à la montagne, un week-end au Puy du Fou. Des randonnées Moustachut avec Brive Tourisme, etc.

La soirée théâtre du mois de novembre a connu un franc succès. Vous étiez très nombreux à applaudir la troupe « *des Pendrillons* » de Trélissac, qui a joué sa nouvelle pièce « *Foutu Mariage* ». Un nouveau rendez-vous est fixé l'année prochaine avec une nouvelle pièce.

Parallèlement, nous continuons à entretenir les chemins et faire en sorte que la randonnée soit pratiquée en toute sécurité. Début 2024, 3 adhérents vont passer le brevet fédéral de randonnée pédestre. Cela nous permettra de proposer une marche par semaine, avec plusieurs niveaux. Une adhérente va passer un brevet fédéral pour proposer de la marche nordique.

Envie de marcher ? Alors rejoignez-nous !

Toute l'équipe des Chemins de Mansac et leurs adhérents vous souhaitent une très bonne année 2024.

ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

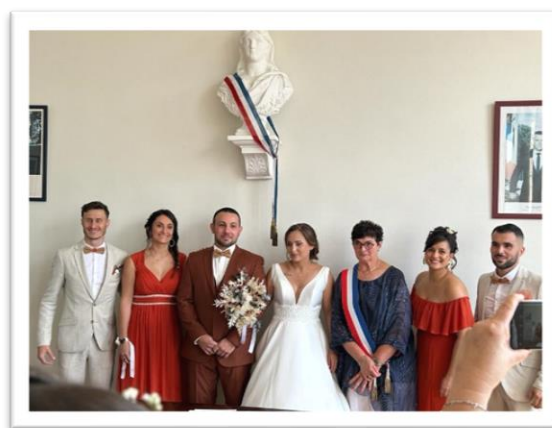
Agathe Eloïse FRANCOIS, née le 12 septembre 2023
de Julien Anthony FRANCOIS et Elodie Carine CHADEYRON

Djannis MRANCODO, né le 09 novembre 2023
de Haryssou MRANCODO et Nairouze MOUSTAQUIMA

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :



Lucas LACOMBE et Pauline LAVAUD
le 5 août 2023



Julien FAURE et Emeline DEL PINO
le 23 septembre 2023

Nous présentons nos sincères condoléances aux parents et amis de :

Daniel CHAUMONT, décédé le 13 octobre 2023

Michel Christian PAROUTOT, décédé le 9 novembre 2023

Germaine DELFOUR veuve **LATREILLE**, décédée le 30 novembre 2023



**Marché de Noël
organisé par le comité des fêtes**